

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

N°5197

30 septembre 2023

Prix : 2 €

7jours.fr

Rennes reçoit les greffiers des tribunaux de commerce

BRETAGNE - VIETNAM
Un hub en Asie

**CHEFS
& STARTUP BRETONNE**
Les aromates Ouplant



Bretagne p/4

- En bref : INPI, Colloque des fiscalistes, Institut de cancérologie
 - Carnet
- Bretagne à l'international : Le Vietnam

Ille-et-Vilaine p/8

- Carnets
- En bref : Fédération de buralistes, Rallu et FIM à Fougères, 9 entreprises « Tous de mèche »
 - Conférence sur la holding
 - Nuit du droit à Rennes
 - Ouplant, potagers des chefs
 - Bâtiment : Perrin Menuiserie et Baudy Charpente. Landelec Électricité succède à ATEE Fougères
- Les bijoux de « Mon Petit Poids »





Morbihan p/16

- Élections sénatoriales
- Lorient Composite Valley
- En bref : Yves Rocher, Ergotech, Terre de Nataé
- Terre de fèves à Vannes

Grand Format p/20

- Rennes accueille le Congrès national des greffiers des tribunaux de commerce

Expertise p/26

- La semaine de 4 Jours, vue par un juriste des Éditions Tissot

Art de vivre p/28

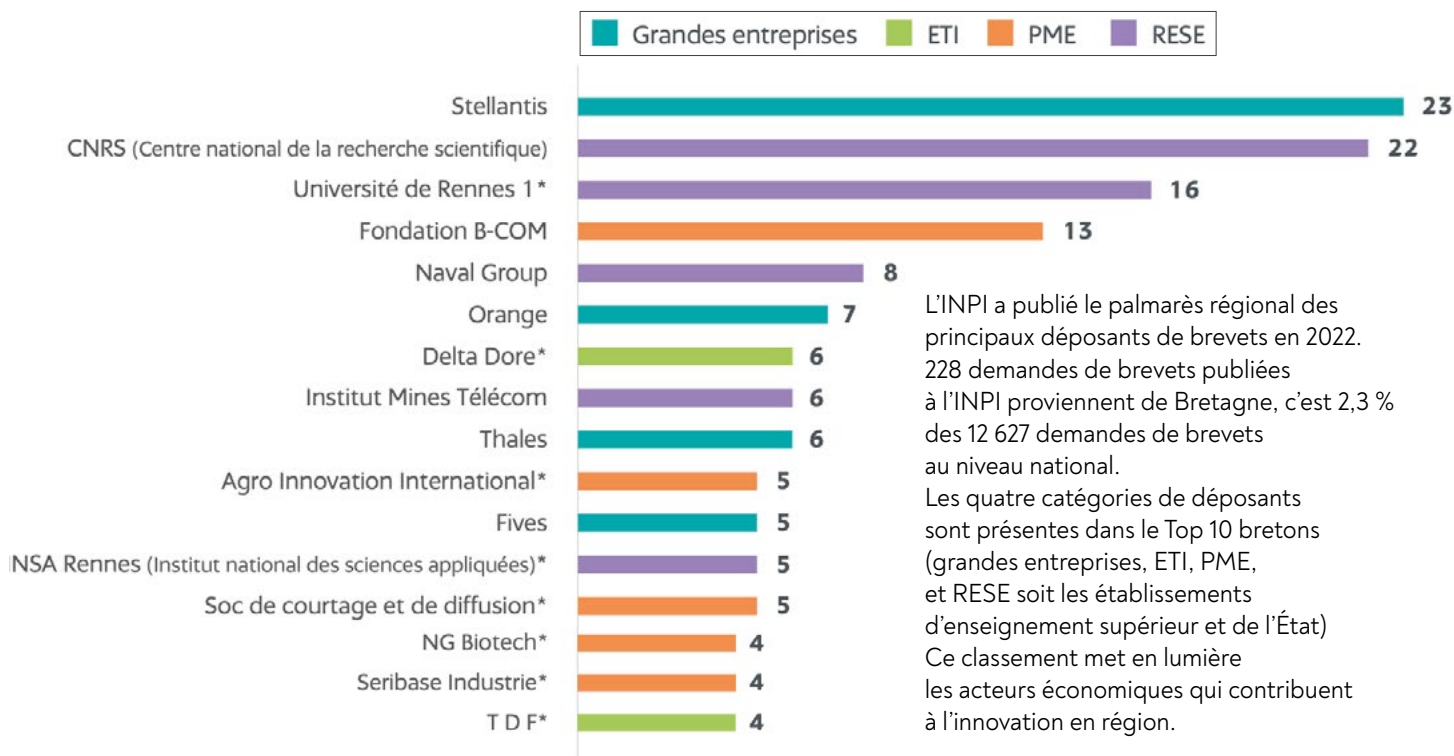
- Galerie L'Antre temps à Rennes
- Cimetière de bateaux à Quelmer
- Œnologie : vins et rugby

Annonces légales p/34



[En bref]

Dans le Top des déposants bretons à l'INPI en 2022



Un institut régional de cancérologie en 2028

Les travaux doivent débuter en 2025, pour qu'en 2028, ouvre à Rennes l'Institut régional de cancérologie.

Sur un budget global d'environ 125 M€, la Banque des Territoires soutient le projet par un prêt de long terme au Centre Eugène Marquis d'un montant de 19 M€, soit la moitié de l'apport du centre breton de lutte contre le cancer, qui porte le projet avec le CHU de Rennes. Le futur bâtiment de 32 000 m², prévu dans le cadre de l'extension du CHU de Rennes (site de Pontchaillou), sera entièrement dédié aux soins oncologiques ambulatoires et à la recherche. Le centre Eugène Marquis, c'est 600 salariés, et l'accueil plus de 23 000 patients l'an dernier, dont 8 500 nouveaux patients.

De g. à d. : Professeur Renaud de Crevoisier, directeur général du centre Eugène Marquis ; Philippe Gustin, préfet de la région Bretagne ; Éric Lombard, directeur général du groupe Caisse des dépôts ; Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des Territoires ; Élodie Frefield, directrice Ille-et-Vilaine de la Banque des Territoires.



Le colloque d'actualité fiscale de l'Ouest à Rennes

Les professionnels de la fiscalité se réuniront

le 6 octobre à la Maison de l'Avocat à Rennes pour les Assises de l'actualité fiscale de l'Ouest, organisées par l'Association des Avocats Fiscalistes (AAFI), avec l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux (IACF). « *L'événement est un espace apaisé pour échanger entre professionnels sur des thématiques récurrentes et d'actualité* », commente M^e Maud Bondiguel, présidente de l'AAFI. Au coeur de la rencontre, l'innovation et la recherche.



M^e Bondiguel

Deux membres du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Bénédicte Raynaud et Stéphane Chedin, apporteront leur éclairage sur les rescrits Crédit impôt recherche et Jeune entreprise innovante. Eric Kolber, président du tribunal administratif de Rennes, évoquera la façon dont le juge appréhende les contestations des décisions défavorables de l'administration en matière de rescrit.



Eric Kolber

Harold Brasnu, rapporteur à la Première Chambre de la Cour administrative d'appel de Nantes, et Patrice Luce, expert-comptable et commissaire aux comptes chez Geirec, interviendront également.

Programme détaillé et inscriptions (en présenciel ou distanciel) sur www.aa-fi.com

Carnet



©Freddie Barbera

Cerema Ouest

Samuel Meunier, directeur territorial

Depuis m-juillet 2023, Samuel Meunier assure le pilotage de la direction territoriale Ouest du Cerema, intervenant sur les régions Bretagne et Pays de la Loire. Établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, le Cerama accompagne les collectivités dans 6 domaines d'expertise : ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Diplômé de l'École Polytechnique en 1994, de l'École nationale des ponts et chaussées en 1997, et titulaire d'un MBA du Collège des ingénieurs, Samuel Meunier était jusqu'alors directeur général adjoint au Conseil départemental de Vendée depuis 2016.

Il est auparavant passé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (2012-2015) de Lorraine (DREAL), le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (2009-2012) ou encore la direction départementale de l'équipement de la Guyane (2006-2009).

Il a également réalisé des missions à l'international, notamment en tant qu'expert national détaché auprès de la Commission Européenne de 2002 à 2006.



©Banque des Territoires

Vietnam « Un hub en Asie pour les entreprises bretonnes »

Par Suzanne Bruneau

Le World Trade Center **Rennes - Bretagne** organisait une rencontre sur « *L'Asean**, ses atouts et opportunités », avec un focus sur le Vietnam. Un thème qui fait écho à l'actualité après la visite dans le pays de Joe Biden, président des États-Unis, pour resserrer les liens commerciaux entre les deux nations. Pour cet atelier, deux intervenants ont pris la parole, Tra Le, de Source of Asia qui accompagne les entreprises à s'implanter en Asie du Sud-Est, et Julien Homo dirigeant de l'entreprise FH Metal (**L'Hermitage, 35**) qui exporte dans la région.

*L'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) regroupe 10 pays : Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines, Brunei, Vietnam, Laos, Myanmar, Cambodge. En 2022, le regroupement est le 5^e bloc économique mondial.



Pour FH Metal, entreprise de métallurgie, la relation avec le Vietnam est d'abord une histoire d'opportunité. Julien Homo, directeur général, connaît de longue date Sébastien Sicot, artisan ferronnier installé à Ho Chi Minh, au Vietnam, depuis plus de 10 ans et dont le travail rayonne sur l'Asie du Sud-Est. Les deux hommes répondent ensemble à un appel d'offres pour équiper en fenêtres haut de gamme une villa de 6 000 m² située à Bangkok, en Thaïlande. Matériaux et usinage estampillés made in France, et Sébastien Sicot s'occupe de l'installation.

« Le Vietnam est une porte d'entrée pour faire des affaires dans toute la zone de l'Asean* ; c'est un hub logistique et de flux de business », souligne Tra Le, de Source of Asia, un relais local pour exporter et gérer une présence sur place.

« Nous avons d'autres appels d'offres en cours. Pour nous, c'est un marché de niche, rapporte Julien Homo, pour qui l'export représente 20 % de l'activité en 2022, principauté de Monaco en tête. Mais sur l'Asie du Sud-Est de manière générale, j'ai envie de dire aux autres chefs d'entreprises, il faut aller voir. »



Vietnam, le prochain tigre asiatique ?

Le pays se présente comme un hub manufacturier, alternative à la Chine, pour des entreprises qui voudraient passer au travers des tensions entre l'Empire du milieu et les États-Unis. Le Vietnam met en avant ses atouts : 8 % de croissance en 2022, 6 % prévus en 2023, 100 millions d'habitants, un âge moyen avoisinant les 33 ans, un appareil productif opérationnel... Autre argument : « *La stabilité politique qui implique sécurité et pérennité* », cela va sans dire dans un pays où le parti communiste, au pouvoir, est le parti unique.

À savoir également, le pays enregistre l'an passé un record d'investissements directs

étrangers à 22,4 milliards de dollars. Les secteurs les plus attractifs sont le secteur manufacturier, l'immobilier et la production-distribution d'électricité. La France se classe à la 16^e place de ces investissements et au 2^e rang des pays de l'UE, derrière les Pays-Bas.

Il est possible de détenir à 100 % une entreprise avec des capitaux étrangers mais pas d'être propriétaire d'un terrain, qui sera à louer pour une durée de 50 ans.

La communauté française se compose de quelque 7 000 habitants, en majorité établis dans le sud du pays. « *Pour une première approche, c'est plus simple de démarrer à Ho Chi Minh Ville.* »

Julien Homo

allie montée en compétences et mobilité internationale

Julien Homo a repris, en 2015, l'entreprise Fer Met Alu à L'Hermitage, créée par son père, Serge, en 1987. Avec une centaine de salariés, l'entreprise conçoit des ouvrages métalliques à destination des professionnels. En 2001, il passe par l'école des jeunes dirigeants du bâtiment, devient également, pendant 4 ans, le président des jeunes dirigeants de la FFB35. Il est engagé auprès de l'Union des Métalliers, en tant que chef de file de la section en Ille-et-Vilaine.

Finaliste régional et national, en 1999, des Olympiades des métiers, il a représenté la France pour la finale internationale au Canada. De cette expérience, il gardé le goût de l'international qu'il concrétise avec Attractive Metal, un parcours de formation interne à son entreprise qui propose une mobilité dans une entreprise partenaire au Vietnam ou au Québec. Un moyen d'attirer des jeunes vers la profession.

Manufacture, immobilier, production d'électricité, le **Vietnam** a enregistré **22,4 milliards** de dollars d'investissements étrangers directs en **2022**.

Carnets



Redon Agglomération

Sylvie **Fusellier**,
nouvelle directrice de cabinet

Nommée par Jean-François Mary, président de Redon Agglomération, Sylvie Fusellier succède à Gabriel Sibiril. Ingénieure de formation, elle commence sa carrière au conseil général de Haute-Normandie, puis rejoint la Ville de Versailles en tant que Responsable du service environnement (espaces verts, déchets, propreté) avec l'encadrement de 150 personnes. Elle poursuit son parcours à Nantes Métropole, en qualité de chargée d'études sur les stratégies en matière de déchets, le développement de nouveaux projets et la coopération avec des villes européennes. Elle rejoint la Communauté de communes du pays de Redon en 2010, en tant que responsable du service Environnement, puis directrice environnement de Redon agglomération. Depuis 2019, elle porte la gestion du portefeuille projets, avec, comme fils conducteurs, les coopérations entre collectivités et acteurs, l'écoute des usagers et les stratégies de territoire.



Faculté de droit et de science politique de Rennes

Olivier **Serra**, élu nouveau doyen

Le professeur Olivier Serra devient le nouveau doyen de la faculté. Succédant à Frédéric Lambert, il a pris ses fonctions en juillet. Ce spécialiste du droit du vin et des spiritueux soutient, en 2012, sa thèse de doctorat d'histoire du droit à Bordeaux, sur le thème « *Le législateur et le marché vinicole sous la Troisième République* ». Un sujet de prédilection qui l'ouvre à la question alimentaire (propriété industrielle, appellations, etc). Agrégé de droit, il choisit Rennes pour s'établir en 2016. D'abord responsable du portail droit et sciences politiques pour le niveau licence 1, il devient, en 2018, vice-doyen à la direction des études. Élu doyen, il place son mandat sous le signe de l'équilibre entre « *une adaptation aux enjeux environnementaux et sociaux, tout en conservant ce qui a toujours fonctionné. Je souhaite aussi renforcer nos partenariats internationaux pour confirmer notre belle dynamique. Nous formons des juristes et des politistes, mais aussi des citoyens libres.* »

Olivier Serra pourra s'appuyer sur son équipe :

- **Virginie Vidalens**, vice-doyenne en charge de l'insertion professionnelle et des partenariats ;
- **Luc Gueraud**, vice-doyen à la direction des études ;
- **Sébastien Caré**, vice-doyen aux relations internationales.

Les buralistes poursuivent leur diversification

Les membres de la fédération des buralistes d'Ille-et-Vilaine se sont réunis à l'occasion de leur assemblée générale, à Paimpont. La signature avec le gouvernement d'un nouveau plan de transformation était au coeur des échanges. « *Un premier plan a été mis en œuvre et a permis à 5 000 buralistes, dont 95 dans le département, de faire des travaux pour se diversifier*, commente Loïc Vilboux président de la fédération breillienne. *Au niveau national, une enveloppe de 20 millions d'euros par an est prévue pour 5 ans. Par débit, la moyenne des travaux avoisine les 20 000 euros. La diversification est la clef du maintien d'un bon niveau de chiffre d'affaires.* » Une manière aussi de pallier au manque à gagner induit par « *le marché parallèle de la vente de tabac, de l'ordre de 30% en Ille-et-Vilaine* », souligne Loïc Vilboux, qui se veut néanmoins optimiste : « *2023 est une bonne année. Sur 443 buralistes installés, on compte 70 changements de propriétaires, signe que notre métier attire.* »



À Fougères, Rallu et FIM s'agrandissent

Le transporteur Rallu et les ateliers de maroquinerie FIM, déjà implantés dans le bassin fougerais, prévoient de s'agrandir dans la zone d'activité de l'Aumaillerie, un parc de 135 ha situé sur les communes de La Selle-en-Luitré et Javené, qui accueille déjà une soixantaine d'entreprises. Rallu, filiale du groupe Ambroise Bouvier depuis 2019, installe un nouveau site logistique de 6 000 m² sur une parcelle de 2 ha, rue Becquerel, tout près de ses locaux actuels. Une dizaine d'emplois devraient être créés. Quant aux ateliers FIM, spécialisés dans la sous-traitance pour le secteur du luxe, ils ont fait l'acquisition de terrains pour construire, sous le nom MLR Fougères, deux nouveaux bâtiments : un de 7 500 m² et un autre de 4 500 m². La société, qui appartient au groupe Bagage France Luxe et dont le siège se situe dans la zone de La Guénaudière, emploie actuellement 500 personnes. Les agrandissements pourraient, à terme, créer 300 emplois.



Tous de mèche : ces entreprises donnent leurs cheveux le 9 octobre

L'action Tous de mèche a été initiée en 2020, par le groupe Olga. Le cercle est complété à présent d'autres grandes entreprises rennaises, en lien avec l'association Fake Hair Don't Care et la société Capillum : les collaborateurs des groupes Olga, Sipa Ouest-France, Lamotte, Ovalt, Groupama Loire-Bretagne, Net Plus, Artefacto et les étudiants de l'institut d'ostéopathie de Rennes-Bretagne.

En France, 1 million de personnes se fait couper les cheveux chaque jour et cela représente 4 000 tonnes de déchets. Ainsi, le 9 octobre, les locaux de 8 entreprises rennaises volontaires se transformeront en salons de coiffure éphémères. Les cheveux récupérés serviront, une fois recyclés, à la fabrication de perruques naturelles pour les personnes atteintes d'un cancer, à la recherche médicale, mais aussi à la dépollution et à l'agriculture verte. 190 collaborateurs se sont déjà pré-inscrits pour l'évènement.



La holding

Une bonne solution entrepreneuriale ?

Par Sarah Sedraoui

La holding présente de nombreux avantages fiscaux peu ou pas connus.

C'est sur ce vaste sujet que portait la conférence organisée chez **Rennes** Enchères par Armelle Cottebrune, avocat en droit des affaires pour le cabinet Act You, Christophe Merel, expert-comptable au sein du cabinet Secob et Emmanuel Frattini, conseiller en financement chez Agef courtage.

Qu'est-ce qu'une holding ? Quelles précautions avant d'en créer une ?

Outil de gestion patrimoniale ou professionnelle, la holding détient des participations dans une ou plusieurs sociétés. Il existe des holdings pures (détention de titres) et actives (activité commerciale). Il faut être bien accompagné

pour en créer une et surtout anticiper. Pour Christophe Mérel, « la holding, c'est du sur-mesure, ça se prépare en fonction de la situation de chacun, des besoins et des objectifs. Pour qu'un schéma holding fonctionne, il faut que la filiale gagne de l'argent ou ait beaucoup de trésorerie ». Attention néanmoins à la complexité fiscale du mécanisme et aux risques de fraude en cas de suroptimisation. Il faut aussi réfléchir avant de sortir de la trésorerie d'une holding : « Tant que l'argent n'est pas sorti, il n'y a pas de fiscalité. Si c'est le cas, c'est -30%. La question est, pourquoi le sortir ? »

Quels avantages ?

Financiers : « On a tendance à penser que la holding n'est utile qu'en cas d'achat de société, ce n'est pas le cas. Un exemple : depuis janvier, il y a 57% de moins d'octroi de crédits immobiliers par rapport à 2022. Pour les ménages, prendre un crédit

à titre privé amène très vite à dépasser le plafond de 35% de taux d'endettement. La création de la holding pour réaliser des investissements immobiliers peut être un moyen de contourner ce plafond », évoque Emmanuel Frattini.

Juridiques : Elle permet la protection du patrimoine et du dirigeant et facilite les

transmissions. « Dans la plupart des cas, le fait de loger les actifs professionnels dans une holding protège le reste des actifs en cas d'éventuelle faillite », ajoute Christophe Merel. Le patrimoine personnel du dirigeant ne sera donc pas inquiété.

Fiscaux : Les sociétés vont pouvoir accéder à des régimes fiscaux privilégiés permettant que le résultat de la société fille remonte sous forme de distribution de dividendes vers la société mère, en quasi-neutralité fiscale. Le régime société mère-fille, utilisé dans la grande majorité des cas, suppose de détenir au moins 5% du capital de la filiale.

Sociaux pour le dirigeant mais aussi pour ses équipes.

Quels principaux montages de holding ?

Leverage by Out (LBO) : financement par la dette via la société holding pour racheter une entreprise.

Family by Out (FBO) : procédés de transmission d'entreprise à titre gratuit entre membres d'une même famille.

Owner by Out (OBO) : création d'une holding pour se vendre à soi-même son entreprise, avec déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt et de tous les frais liés.



Armelle Cottebrune, Emmanuel Frattini et Christophe Merel

4^e Nuit du droit à Rennes

Un pont entre justice et citoyens



Par **Suzanne Bruneau**

Jour anniversaire de la Constitution, le 4 octobre est, depuis 2017, le rendez-vous annuel que les professionnels du droit donnent aux citoyens pour favoriser l'accès à la justice et faire connaître les métiers et les juridictions. À **Rennes**, l'événement est prévu au parlement de Bretagne, siège de la Cour d'appel.

La cour d'appel de Rennes, le tribunal judiciaire de Rennes, le conseil départemental d'accès au droit 35, la maison des avocats du barreau de Rennes, et la chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine, l'école des avocats du grand Ouest (EDAGO), organisent conjointement la Nuit du droit, le mercredi 4 octobre, de 17h à 21h au parlement de Bretagne. L'accès est libre et gratuit.

Le **procès fictif**, climax de la soirée, affiche déjà complet. À partir de 19h30, les parties, composées de magistrats, avocats,

étudiants en droit, et le public devront répondre la question : « La cour criminelle départementale a-t-elle tenté de donner volontairement la mort à la cour d'assises ? »

Avant ce temps fort, trois conférences sont au programme :

- 17h30 - 18h15 : « Les successions se passent toujours mieux si on les prépare à l'avance. Jusqu'où puis-je privilégier quelqu'un ? Quels sont les avantages fiscaux ? » animée par maître Thomas l'Ollivier, notaire associé à Rennes ;
- 18h-19h : « Les mesures de protection

en matière de violences intra familiales », animée par la bâtonnière du barreau de Rennes, maître Catherine Glon ;

- 18h30 - 19h15 : « Comment transmettre son patrimoine dans les meilleures conditions ? » animée par maître Annabelle Gennot-Caille, notaire à Vitré.

En parallèle, les visiteurs auront accès à des consultations juridiques gratuites, un stand conciliation, un stand accès au droit animé par le conseil départemental d'accès au droit d'Ille-et-Vilaine et des stands métiers (cour d'appel, tribunal judiciaire, CDAD 35, notaires, avocats).



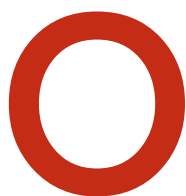
Ouiplant

Les herbes aromatiques à portée de mains

Par Sarah Sedraoui

Basée à **Rennes**, la startup Ouiplant permet aux chefs de cultiver leurs herbes aromatiques directement dans leurs restaurants. Alors que 90% des plantes aromatiques sont importées de l'étranger, l'entreprise, créée il y a seulement 2 ans, veut relocaliser et bouleverser la chaîne d'approvisionnement. Rencontre avec Adrien Thibodaux et Matalé Peltier, les cofondateurs.

«



offrir aux chefs une solution pratique et durable pour avoir, à portée de main, des herbes fraîches. »

Fondée à Rennes en 2021 par Adrien Thibodaux et Matalé Peltier, cofondateurs de Ouiplant, ont développé une technologie d'étagères de culture directement installées dans les restaurants, à destination des gastronomiques et semi-gastronomiques. La startup a réalisé une série pré-industrielle auprès de plusieurs chefs rennais, dont Julien Lemarié, chef étoilé du restaurant Ima, ainsi que l'école culinaire Ferrandi Paris - Campus de Rennes et une phase de mise en marché a été réalisée en 2023 pour couvrir le territoire breton et les départements limitrophes.

Coup de pouce de l'ex-DG de Gault&Millau

Outre les deux cofondateurs, une troisième personne vient apporter une expertise du monde gastronomique et un carnet d'adresse important : l'ex-proprétaire et dirigeant du groupe Galut&Millau, Côme de Chérisey.





Le modèle économique « *Plant-as-a-service* » en abonnement (407 euros HT par étagère, incluant la mise à disposition de l'étagère, un service d'accompagnement à distance et les consommables nécessaires) avec contrats d'engagement de 12 à 26 mois qui fonctionne et qui attire : pour chaque étagère, le revenu moyen annuel est de 4 900 euros et la startup prévoit d'ores et déjà un chiffre d'affaires de 28 000 euros en 2023 avec 16 étagères installées, et 5,3 millions d'euros en 2027, avec 935 clients, soit 3 % du marché français. Une levée de fonds de 500 000 euros est en cours.

Traçabilité des aliments

L'idée n'est pas venue de nulle part. Adrien Thibodaux est ingénieur de formation,

et Matalé compte plus de 15 ans d'expérience comme expert en culture végétale en environnement contrôlé.

« *Nous avons tout de suite senti qu'il y aurait de la demande.* » Avec seulement trois concurrents directs dans d'autres pays (États-Unis, Allemagne et Angleterre), l'entreprise est la seule à proposer ce système sur le marché français.

« *Nous voulons répondre à la demande croissante de produits frais et locaux dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie et cela nécessite de s'adapter aux tendances de consommation axées sur la durabilité, l'autonomie alimentaire et la traçabilité des aliments,* précise Adrien Thibodaux. *Nous collaborons avec des partenaires semenciers européens qui*

nous fournissent des graines bio et non-traitées de variétés aromatiques exotiques comme le poivre d'eau, Mitsuba Mashimori, Cédrele de Chine, Tagète Minuta par exemple. »

Le board culinaire de Ouplant est, pour l'instant, composé de 6 chefs, dont Julien Lemarié (Ima), Jean-Marie Baudic (Le Ciel de Rennes), Régis Ferey (Ferrandi Paris - Campus de Rennes) ou encore Taï Nguyen (Chawp Shop).

« *Nous voulons mettre en place des partenariats stratégiques avec des distributeurs, des installateurs et des équipementiers de cuisines professionnelles et commencer à employer* », terminent les deux codirigeants.



Matalé Peltier

Adrien Thibodaux



Perrin-Baudy

regroupe ses deux entités à **Saint-Aubin-du-Cormier**

Après avoir repris l'entreprise Perrin menuiserie et Baudy charpente, en septembre 2021, Elodie Hardy et Jonathan Leresteux cherchaient de nouveaux locaux. Ils viennent d'emménager dans la zone artisanale de la Mottais, 3 rue d'Anjou, à Saint-Aubin-du-Cormier.

Un bâtiment de 650 m² qui leur permet désormais de regrouper les bureaux de Saint-Aubin du Cormier et les ateliers (qui étaient depuis 37 ans à Livré-sur-Changeon) en un même lieu, adapté à leur activité, et qui va permettre d'optimiser l'organisation de l'entreprise.

Les équipes de Baudy réalisent tous travaux de charpente bois traditionnelle, charpente agricole, bardages, carports, garages, principalement en neuf. Celles de Perrin installent des menuiseries extérieures et intérieures, l'isolation, les cloisons, et l'aménagement intérieur (escaliers, placards, dressings) et extérieur (terrasses). Bien ancrés sur leur territoire avec bientôt un siècle d'activité en charpente, et 20 ans en menuiserie, ils interviennent auprès des particuliers, architectes et maîtres d'œuvre.



Jonathan Leresteux et Elodie Hardy devant le nouveau bâtiment.

Landelec reprend l'activité de ATEE Joubin Electricité à Fougères



Thierry Coirre et David Anfray

Thierry Coirre a créé au 1^{er} juillet dernier, Landelec Electricité, reprenant l'activité de ATEE Fougères, basé à Sauveur-des-Landes, dans la zone d'activité de Plaisance. Technicien en électronique issu du monde industriel et tertiaire, avec 25 ans d'expérience, il s'est associé avec David Anfray, qui est dans l'entreprise depuis 23 ans, pour développer l'activité sur l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne.

Landelec intervient dans le neuf et en rénovation, principalement dans le tertiaire (commerces, bâtiments professionnels, écoles, mairies...) en courants forts et courants faibles, éclairage, systèmes anti intrusion, alarme, contrôle d'accès, vidéosurveillance. Pour les industriels, elle propose également ses services en électricité, pour la réorganisation d'atelier, le déplacement de machines... Qualifiée IRVE, elle installe par ailleurs des bornes de recharge de véhicules électriques.

Une entreprise locale dans la place

Par **Suzanne Bruneau**

Sarah Ligot est à la tête de Mon Petit Poids, une entreprise de **Bruz** qu'elle a fondée en 2016 et qui commercialise des bijoux de naissance personnalisés et gravés. Avec sa marque, elle a participé au renommé salon Maison et Objet, qui avait lieu début septembre, à Paris. Dédié à la décoration et à l'art de vivre, ce rendez-vous est bien connu des retailers du monde entier. Retour d'expérience.

Le salon, qui durait cinq jours, a valu de « très bons contacts » à Sarah. Il faut dire que la dirigeante avait mis le paquet. À commencer par un emplacement stratégique de 12 m², en angle, dans une des allées fréquentées du parc des expositions de Villepinte.

Coût total de l'opération pour l'entreprise : 15 000 euros. « Un gros investissement » pour cette marque qui atteint, en 2022, un chiffre d'affaires d'1 million d'euros et a vendu 70 000 pièces depuis sa création.

Développer la distribution wholesale

« L'objectif de notre présence au salon est multiple. Après sept ans d'existence, il faut rassurer les clients, leur dire que nous sommes toujours là, alors que beaucoup de marques vont et viennent. Cela permet de montrer que notre offre s'est développée, qu'elle est adaptée à la vente en boutique. Nous avons d'ailleurs conçu une proposition adaptée avec de la PLV. » Augmenter son activité avec les wholesalers (les détaillants multimarques : boutiques indépendantes, grands magasins, concept stores) permettrait à Sarah Ligot d'apporter un complément de chiffre d'affaires, aujourd'hui réalisé à 95% via le site internet de la marque.

Les choses semblent bien enclenchées puisque des discussions sont en cours avec plusieurs magasins pour femmes et enfants, mais aussi des boutiques de grands hôtels.



La prospection internationale

Mon Petit Poids a également noué des liens avec des agents et des distributeurs étrangers pour accélérer ses ventes à l'export. « Le salon nous a ouvert des portes vers l'international. Si les contacts se concrétisent, cela sera un excellent salon. Cela va nous demander beaucoup de travail dans les semaines à venir mais toute l'équipe (7 collaborateurs, nldr) va se retrouser les manches. » Une aubaine à saisir pour la société qui connaît un ralentissement de son activité sur 2023 de l'ordre de -20%. « La période est plutôt difficile pour toutes les marques qui étaient présentes sur Maison & Objet. Si certains mois peuvent être extraordinaires, l'année globalement ne l'est pas. Il y a du stress. Cela pousse à être meilleurs. Le salon permet d'échanger les bonnes pratiques et d'envisager des collaborations. »



Le stand de la marque sur le salon.

Élections sénatoriales **3 élus,** **dont 2 nouveaux**

Par Djamel Bentaleb

Le Sénat est composé de 348 sénateurs, élus pour un mandat de six ans. Dimanche 24 septembre, la « Chambre haute » était renouvelée pour moitié. Sur les 3 sièges que compte le **Morbihan**, 1 sénatrice est réélue et 2 nouveaux élus font leur entrée au palais du Luxembourg : Muriel Jourda, Yves Bleunven et Simon Uzenat.

En Morbihan, il y avait 7 listes pour trois sièges. Deux têtes de liste étaient clairement favorites : la sortante LR Muriel Jourda, et Yves Bleunven, président centriste de l'association des maires du Morbihan et élu régional macroniste. Le centriste Jacques Le Nay et l'écologiste Joël Labbé ayant annoncé ne pas vouloir se représenter, le suspens pesait principalement sur ces deux postes. À gauche, le président de la fédération départementale du parti socialiste, Simon Uzenat, et l'ancienne maire divers gauche de Lanester, Thérèse Thiéry, étaient en concurrence. L'élue pontivyenne Marie-Madeleine Doré-Lucas (LFI) et l'élue régionale Florent de Kersauson (RN) tentaient également leur chance.

Les élus



Muriel Jourda a été réélue avec 31% des suffrages. Née le 27 octobre 1967, Muriel Jourda a été élue au Sénat pour la 1^{re} fois en septembre 2017. Avocate de profession et membre du groupe Les Républicains, elle a également occupé les fonctions de

vice-présidente du conseil départemental du Morbihan, maire de Port-Louis, vice-présidente de la communauté d'agglomération du pays de Lorient, membre de la Cour de justice de la République et de l'Observatoire de la laïcité.



Yves Bleunven devient sénateur avec un peu plus de 25% des voix. Né le 2 février 1963, il est le maire de Grand-Champ depuis 2014, vice-président de Vannes agglomération, conseiller régional du groupe « Centristes, Démocrates, Progressistes et Européens » et président de l'association des maires du Morbihan.



Simon Uzenat enregistre 19% des voix. La gauche décroche le troisième siège avec le socialiste du département. Né le 15 avril 1985, il est conseiller régional de Bretagne (élu sur la liste de Loïg Chesnais-Girard en 2021) délégué à la commande publique et aux projets alimentaires territoriaux. Il prend la tête de la fédération socialiste du Morbihan en décembre 2020.

→ Suite à l'élection de Yannick Jadot au Sénat ce dimanche, c'est une morbihanaise qui prend sa place au parlement européen : **Lydie Massard**, elle est porte-parole de l'UDB, Union démocratique bretonne, et cuisinière dans un lycée de Pontivy.

Liste des candidatures	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
Union de la droite et du centre	LDVD	589	30,41	31,23	1
Pour un Morbihan dynamique, solidaire et durable	LDVC	485	25,04	25,72	1
Morbihan, territoires de liens	LUG	360	18,59	19,09	1

Résultats au 1^{er} tour

Lorient Composite Valley Les nouveaux matériaux s'ancrent durablement

Par Djamel Bentaleb

Bénéficiant des avancées technologiques et de l'expérience de la course au large, l'industrie mise sur les matériaux composites. Et pour cela, ils sont nombreux à faire appel aux savoir-faire lorientais, l'écosystème local maîtrisant depuis de nombreuses années la technique, innovant au gré des besoins.

Fibres de verre, carbone, résines de nouvelle génération biosourcées... Les matériaux composites sont aujourd'hui des matériaux de haute technologie arrivés à maturité. À l'origine, les navigateurs fabriquaient des pièces uniques à la main, avec l'obsession de gagner du poids et de la résistance. Aujourd'hui, les spécialistes sont capables de fabriquer un mât de 66 mètres de haut. C'est en tout cas le tour de main initié par le consortium Solidsail Mast Factory qui rassemble les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire et les entreprises locales comme CDK, Avel Robotics, Multiplast et Lorima. Une usine ouvrira à Lanester en 2024 pour produire entre 7 et 8 unités par an. C'est dire la confiance accordée à ces matériaux.

4 M€ investis dans des équipements mutualisés

Deux filières intéressent particulièrement les entreprises locales du composite : le transport vélique et l'hydrogène. « D'ici à 2050, 40 à 45% de la flotte mondiale des navires de transport pourrait être équipée d'une propulsion vélique, soit 30 à 40 000 navires, estime Fabrice Loher, maire de Lorient, président de Lorient Agglomération. *Imaginez le potentiel!* » L'agglomération entend participer à la montée en puissance des entreprises locales, en investissant 4 M€ dans des équipements mutualisés (robot de drapage, imprimante 3D et cobotisation).

Des compétences qui dépassent le local

Cette plateforme viendra s'ajouter au plateau technique déjà existant de l'UBS, CompositIC et de l'Institut de recherche en matériaux avancés (IRMA). « Nous travaillons sur les prototypes à la demande des entreprises, et nous les accompagnons ensuite, explique Yves Grohens de CompositIC. Mais c'est nous qui prenons les risques. » La notoriété des chercheurs dépasse même le local. « Un constructeur du Grand Est nous a sollicité pour diviser par 3 le prix des réservoirs à hydrogène », précise Frédéric Fourreau de l'IRMA.

Une centaine d'emplois par an

Avec Coriolis Composite, le composite est entré dans l'ère industrielle. « On travaille beaucoup sur le prix des matières, indique la dirigeante, Clémentine Gallet. C'est primordial pour la décarbonation des secteurs maritimes et aéronautiques. » Le composite a de l'avenir. Au point que le site lorientais de Naval Group entend doubler sa capacité de production de composites d'ici à 2027. Une centaine d'emplois par an pourrait voir le jour dans tout le bassin lorientais.





Yves Rocher : l'usine de Ploërmel échappe à la fermeture au profit d'une cession

La direction du groupe Rocher a annoncé la « préservation de son site de production de Ploërmel » et dit « travailler sur un projet de vente avec reprise de l'activité ». Ouverte en 1982, c'est le principal site de production de parfums de la marque et emploie 108 salariés. C'est donc un revirement pour le groupe Rocher qui avait annoncé en janvier dernier la conclusion d'un accord d'entreprise incluant la suppression de 300 postes et la fermeture probable de l'usine de Ploërmel d'ici fin 2025. Choix contesté par FO qui avait porté l'affaire devant le tribunal judiciaire de Vannes, dont la décision est attendue mi-novembre. Dans un communiqué, le groupe Rocher dit privilégier l'orientation la plus durable pour le site de Ploërmel, « après avoir rencontré de nombreux acteurs de la cosmétique qui ont exprimé leur besoin de capacité de production de parfums en France ». Le groupe, fondé en 1959 par Yves Rocher, compte aujourd'hui 9 marques, dont Yves Rocher et Petit Bateau. Il emploie plus de 16 000 collaborateurs et réalise près de 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Ergotech recrute 80 couturiers

Ergotech annonce le recrutement de 130 personnes sur 4 ans à Plescop et à Theix, dont 80 couturiers et couturières.

Spécialisée dans la fabrication de matériel ergonomique pour la santé, mais aussi la revente de mobilier et matériels ergonomiques, une diversification de l'entreprise s'est opérée vers le textile suite à la crise sanitaire. Sous-traitant, notamment, pour une marque bretonne de marinières (70 000 unités par an), l'objectif est de multiplier par 10 cette production d'ici 7 ans. C'est ainsi qu'Ergotech a décidé d'embaucher et de former ses nouveaux collaborateurs. La première promotion de recrutement et formation est lancée avec 12 personnes, pour une prise de poste en avril, dans le nouveau bâtiment de Theix-Noyal. Créée en 2012 par Kevin Le Texier à Locqueltas, Ergotech s'est installée à Plescop en 2021.



200 000 visiteurs aux Terres de Nataé

Le parc animalier refuge de Pont-Scorff a trouvé son public : plus de 200 000 visiteurs ont été accueillis aux Terres de Nataé depuis l'ouverture du site en juin 2022. Parc dédié à la protection et à la conservation des espèces menacées, Terres de Nataé compte une centaine d'espèces abritées, dont 45% sont en danger. Le parc a pris la suite du Zoo de Pont-Scorff fermé en 2019, et le pari est relevé pour ce parc d'un nouveau genre, engagé pour la préservation et la réintroduction des animaux dans leur milieu naturel ou en sanctuaire. Les Terres de Nataé soutiennent 6 associations pour la protection du binturong, du panda roux, des panthères du Sri Lanka, des lémuriers, des grands félins africains et du ara de Lafresnaye. Le site souhaite s'agrandir et acquérir 19 hectares supplémentaires pour améliorer l'accueil des animaux : 1,5 hectares pour les girafes, puis des terrains plats destinés aux zèbres, okapis, rhinocéros.

Artisanat De la fève de cacao à la tablette

Par Djamel Bentaleb

Ouverte en juin 2020, la boutique-laboratoire d'Anne-Laure Hagnéré Terre de fèves est située sur la célèbre place des Lices de **Vannes**. Un emplacement de choix pour l'ancienne cuisinière reconvertie dans la fabrication de chocolat, travaillant selon la pratique du « Bean to Bar », littéralement « de la fève à la tablette ».

C'est d'abord l'odeur qui attire le chaland. Celle des fèves de cacao en pleine torréfaction, puis celle des grains moulus délicatement par les meules en granite. Les curieux collent ensuite le nez à la vitrine du laboratoire pour découvrir l'alchimie du chocolat naissant. Les connaisseurs poussent rapidement la porte de la boutique. À Noël et à Pâques, elle ne désemplit pas. Ces deux périodes représentent d'ailleurs plus de 40 % des 140 000 € de CA réalisés en 2022.

Une sourceuse réputée pour les meilleures fèves

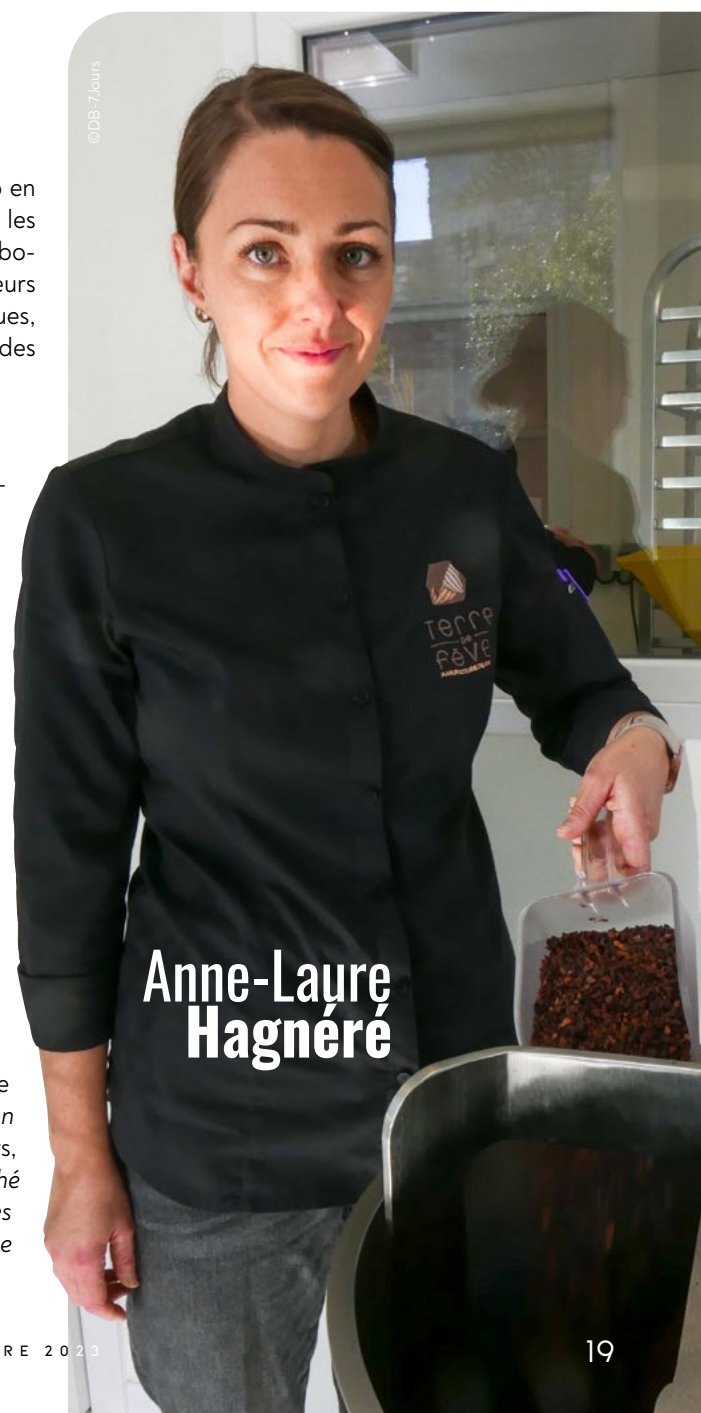
« Ici, tout est bio et parfaitement sourcé, même les emballages, explique Anne-Laure Hagnéré. Je suis très attentive à l'éthique de tous mes achats. C'est la raison pour laquelle je passe par une sourceuse belge, Katrien Silva, pour dégouter les meilleures fèves. Grâce à elle j'ai découvert des productions exceptionnelles, de Madagascar, d'Inde, de Belize, de Sao Tomé, du Congo, du Brésil, du Nicaragua et de l'équateur. » Elle en travaille jusqu'à 2 tonnes par an.

Le travail de la fève découvert aux antipodes

La chocolatière pratique le « Bean to Bar », un terme né aux USA dans les années 2000, qui signifie que l'artisan prend en charge tout le processus de fabrication, de la fève brute de cacao à sa longue et patiente transformation en chocolat de grande qualité. C'est lors d'un voyage de 6 mois en Nouvelle-Zélande (à Wellington), qu'Anne-Laure a découvert le travail de la fève de cacao. Ayant déjà lâché son métier de cuisinière pour passer un CAP de chocolatière, ce voyage ne fait que confirmer sa passion, et en juin 2020, elle ouvre sa propre boutique après avoir surmonté quelques difficultés...

Un projet sauvé de justesse

« Entre 2 confinements, c'était une période difficile pour décrocher un prêt, se souvient-elle. Mais mes interlocuteurs d'Initiative Vannes ont réussi à sauver mon projet (1^{er} réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs d'entreprise - ndlr) et m'ont accordé un prêt d'honneur. Puis, j'ai déniché cet emplacement très bien situé, mais dans son jus. J'ai retroussé mes manches et aujourd'hui nous sommes 4. Je peux désormais mettre en valeur la richesse des terroirs de cacao. »



Anne-Laure
Hagnéré

135^e ^{Rennes} Congrès des greffiers des tribunaux de commerce

Le 135^e Congrès des greffiers des tribunaux de commerce s'est tenu à **Rennes**, au Couvent des Jacobins, les 21 et 22 septembre.

Officiers publics et ministériels, délégués d'une mission de service public, ces greffiers contrôlent et authentifient les actes et documents relatifs à la vie de l'entreprise.

Dans les 141 greffes de tribunaux de commerce de l'Hexagone et en Outre-mer, on recense 225 greffiers, dont 12 en Bretagne, et 1800 collaborateurs.

Ils ont échangé lors de ce congrès sur les thèmes d'actualité, tels que les registres locaux des sûretés mobilières, le guichet unique, le suivi de la réforme de la déontologie et de la discipline, la perspective de la création d'un tribunal des activités économiques.



Thomas Denfer

président du Conseil national
des greffiers des tribunaux de commerce
(CNGTC)



Signature de la convention d'objectif avec le garde des Sceaux, formalisant les relations entre l'État et les greffiers des tribunaux de commerce. La convention sera signée par quatre autres ministères : de l'Economie et des Finances, de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, des PME et du Commerce.



Éric Dupond-Moretti

ministre de la Justice

©Yves Forestier



M° Thomas Denfer, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) a rappelé « la course contre la montre avec l'ouverture au public au 1^{er} janvier 2023 du registre des sûretés mobilières. Un dispositif de simplification des démarches en ligne qui s'est imposé alors que, le jour de son ouverture, il ne couvrait pas l'ensemble des formalités obligatoires ». Les usagers ne pouvant accomplir leurs démarches, les greffiers se retrouvaient en première ligne. Le président soulignant par exemple que « lors de l'été 2023, nous avons reçu 235 000 procédures par dépôt électronique de l'Inpi... et 900 000 par papier ! »

Il a également évoqué le rapport de 2022 du Comité des États généraux de la Justice dirigé par Jean-Marc Sauvé, qui sera « décliné au travers de plusieurs mesures phares, dont l'élargissement des compétences des tribunaux de commerce vers un tribunal des activités économiques (TAE). » Autre point évoqué « les actions du CNGTC pour la coopération à l'international, en particulier dans le cadre du réseau des teneurs de registres européens (EBRA) et avec les registres d'entreprises des pays francophones. »

©Yves Forestier

Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice présent à Rennes, a concédé concernant le guichet unique et le registre national des entreprises, « ce défi sans précédent, avec des périodes de tension et de frustration pour votre profession qui était en première ligne, et n'a eu de cesse de s'adapter : rouvrant Infogreffe dans le cadre de la procédure de secours, faisant preuve d'une résilience remarquable. Vous avez démontré que vous êtes un allié fidèle de la Chancellerie, pour assurer un service de qualité aux acteurs économiques. »

« Ce congrès me donne l'occasion de mettre en lumière le dynamisme de votre profession en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. La tenue du registre du commerce et des sociétés vous place aux avant-postes pour détecter les fraudes avec rigueur. » Faisant même « mieux et plus, avec le dispositif DocVerif qui permet de vérifier l'authenticité des justificatifs présentés par les entreprises. »

L'identité, les identités, fil rouge du Congrès de Rennes

Par **Laora Maudieu**

Des magistrats,
sociologues, universitaires,
directeurs
d'administration centrale,
juristes, se sont succédé
lors du Congrès des greffiers
des tribunaux de commerce,
pour échanger
sur le thème de(s)
« Identité(s) » aussi bien
sous des angles philosophique,
sociologique,
juridique que prospectif.



©Yves Forestier

L'inflation des identités, par le sociologue Jean-Claude Kaufmann

Identité religieuse, identité nationale, identité d'une marque, d'une entreprise... « Il y a une telle inflation de l'emploi de ce terme "identité", que cela semble central dans notre société », commente le sociologue. « Une mutation anthropologique et historique gigantesque a lieu depuis la fin des années 1950. On passe d'une société assez cadrée, où les individus ont une place sociale claire et un cadre transmis d'une génération à l'autre, à un système libéré où l'identité devient centrale. Une société du "je", et le choix dans tous les domaines. » Avenir, travail, lieu de vie, conjoint, réseau de relation, on choisit sa morale, sa vérité. « Nous sommes la société de la fatigue mentale, car il faut tout choisir, jusqu'à ce que l'on met dans son assiette, car cela définit aussi notre identité. »

Il évoque également l'identité narrative chère à Paul Ricœur, soit la mise en récit de manière concordante des événements de son existence, comme fondement de son identité personnelle. « Réussir son récit avec une notation de marqueurs d'identité : la randonnée en Ardèche est, cette année, un meilleur récit de vacances et une meilleure identité que le voyage en avion aux Maldives. » Cette société des identités, où les inégalités sont profondes : quelqu'un qui n'aurait que quelques marqueurs pour affirmer son identité peut être tenté d'en forcer le trait : la radicalisation identitaire.



©Yves Forestier

L'identité de l'individu vu par le droit, par Michel Lernout, avocat général honoraire

« L'article 1^{er} de la loi du 6 fructidor an II (ndlr : août 1794) est toujours en vigueur ! » rappelle en préambule le magistrat. Article portant sur l'identité de l'individu, vu par le droit : nom, prénom, sexe et filiation. Le magistrat égraine, depuis, l'assouplissement des règles relatives à l'État civil. La possibilité d'avoir les deux noms de famille – sécables ou pas, de changer de patronyme pour prendre celui de sa mère, dès 2022, par une simple procédure administrative. « Lorsque cela devait passer devant un juge, il y avait 3 000 à 4 000 demandes annuelles. Avec cette simplification de procédure, durant l'été 2022, près de 40 000 Français ont demandé un changement de nom. »

Autre point identitaire s'il en est, les signes diacritiques : ñ (n tildé) en basque et en breton, l'usage des accents à, í, ó, ú, en Occitanie et Corse, acceptés un temps, puis « considérés contraires à la Constitution ». Question ici d'unité (ou d'identité) nationale.

Quant au changement de sexe, vu comme la filiation dans la loi, « la règle préalable imposait que l'on ait recours à une intervention chirurgicale. Depuis 2016, ce n'est plus une obligation. Mais avoir deux mères n'était pas possible dans les papiers administratifs, puis c'est devenu possible lorsque les couples homosexuels ont eu le droit d'adopter. ». Les exemples du magistrat sont éloquentes. Entre multiples recours auprès des tribunaux et décisions de la Cour de cassation, les questions d'identités ont pris d'assaut - et de court - le législateur.

Lutter contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Par Sarah Sedraoui



M^e Didier Oudenot, délégué national contre la fraude, greffier associé du tribunal de commerce de Marseille, président honoraire du CNGTC ;
Nicolas Toulemonde, chef du département des affaires institutionnelles de Tracfin ;
Didier Martin, commissaire divisionnaire, chef de la Division nationale de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité (DNLFDI) du ministère de l'Intérieur, coordonnateur européen de la fraude documentaire ;
Thomas Denfer, président CNGTC.

Profession méconnue du grand public, les greffiers des tribunaux de commerce sont des acteurs importants dans la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Responsables de la tenue de registres légaux, ils garantissent la fiabilité et l'authenticité des informations mises à la disposition des acteurs économiques et autorités.

« La connaissance du tissu entrepreneurial local est un atout indéniable dans cette lutte, pour M^e Didier Oudenot, délégué national contre la fraude, greffier associé du tribunal de commerce de Marseille, président honoraire du CNGTC. Nous sommes au quotidien confrontés à des tentatives de fraudes. Un exemple concret : un titre d'identité d'une personne voulant immatriculer sa société au greffe du tribunal de commerce de Marseille, dont la photo était celle d'une star de cinéma. Les fraudeurs, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît. »

34% des Français ont déjà subi une usurpation d'identité. Pour mener à bien ces missions de lutte, de nombreux dispositifs législatifs sont confiés à la profession. Depuis 2015, un partenariat a été conclu avec Tracfin (police administrative) pour favoriser les échanges d'informations et faciliter l'accès des agents aux registres légaux. Ce partenariat permet aussi la formation des greffiers à la détection des opérations financières atypiques. « Nous avons reçu 160 000 déclarations de soupçons en 2022, un chiffre exponentiel.

Des déclarations collectives provenant des 48 professions assujetties, dont les greffiers font partie (2 000 déclarations de soupçons l'année dernière) », assure Nicolas Toulemonde, chef du département des affaires institutionnelles de Tracfin.

Le dispositif Docverif, porté par l'ANTS, permet aussi aux greffiers de s'assurer de la validité des titres d'identités émis par les autorités françaises. Depuis un an, « l'article 42384-1 permet de demander un justificatif complémentaire en cas de doute sur l'authenticité d'une pièce produite », ajoute Didier Oudenot.

Les greffiers des tribunaux de commerce peuvent aussi s'appuyer sur la solution de certification documentaire de la blockchain d'Archipels pour vérifier l'existence du siège des entreprises immatriculées au Registre du commerce et des sociétés (RCS).

« Faire de la lutte contre la fraude documentaire au niveau français n'est pas suffisant, il faut le faire au niveau européen, voire mondial. La plupart des documents sont fabriqués à l'étranger », termine Didier Martin, commissaire divisionnaire, chef de la Division nationale de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité (DNLFDI) du ministère de l'Intérieur et coordonnateur européen de la fraude documentaire.

Un livre blanc contenant 15 propositions sur le sujet de la lutte contre la criminalité économique est d'ailleurs en préparation par la profession des greffiers.

Entretien avec **Emeric Vétillard** et **Gaëlle Bohuon**, greffiers du tribunal de commerce de **Rennes**

Par Suzanne Bruneau

Code de déontologie, nouvelles compétences, interconnexion européenne, les sujets d'actualité sont nombreux pour la profession.

7J : La mise en place d'un code de déontologie a été officialisée. Il entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre. Qu'est-ce que cela implique pour la profession ?

Emeric Vétillard : Le code de déontologie pose d'une part, les principes et devoirs essentiels du greffier de tribunal de commerce et, d'autre part, les principes de l'exercice de la profession. Les règles professionnelles sont en cours d'approbation par le ministère de la Justice. Un collège de déontologie émet des recommandations sur l'activité des greffiers et les comportements qu'ils doivent adopter. Quatre ont déjà été rendues sur des sujets divers, comme la possibilité d'exercer une activité commerciale ou de siéger à la commission de surendettement de la Banque de France, consultables sur le site du Conseil National. La Cour nationale de justice a également été instituée, présidée par un magistrat de la Cour de cassation et composé de quatre greffiers élus.

7J : Un mot sur le guichet unique qui avait vocation à simplifier la vie des entrepreneurs et dont la mise en œuvre ressemble à une usine à gaz.

Gaëlle Bohuon : Jusqu'au 31 décembre, nous intervenons encore sur des procédures de secours - les modifications, les radiations, les dépôts de comptes et d'actes - le temps que le dispositif de l'INPI se mette complètement en place.



Me Emeric Vétillard

L'expérience montre que la suppression pure et simple d'un interlocuteur physique rend la tâche très compliquée à gérer pour les usagers.

7J : Les greffiers des tribunaux de commerce ne cessent de récupérer de nouvelles compétences ou de moderniser celles déjà existantes...

GB : Une refonte totale du registre des sûretés mobilières a eu lieu en janvier. L'objectif est d'avoir des règles communes en matière de privilèges et nantissements (*garantie de dettes, ndlr*) pour aboutir à un seul registre et au même contrôle que le registre du commerce. Nous avons récupéré les warrants agricoles (nantissements sur les cultures et les troupeaux), compétence du tribunal judiciaire auparavant. Cela représente environ 400 dossiers au greffe du TC de Rennes, un nombre très significatif.



M^e Gaëlle
Bohuon

EV : Le Tribunal des affaires économiques, qui a été validé et qui doit transférer aux juges des tribunaux de commerce les procédures collectives des agriculteurs, doit entrer en phase de test dans certaines juridictions, mais nous ne disposons pas encore du calendrier de déploiement.

7J : M^e Vétillard, vous faites partie de la commission Europe du Conseil national des greffiers.

Se dirige-t-on vers une standardisation à l'échelle européenne et un modèle unique de registre ?

EV : À long terme sûrement, mais nous nous efforçons surtout pour le moment de renforcer l'interconnexion. Il y a autant de registres que de pays. Nous faisons de la veille au niveau européen et sommes

attentifs à l'évolution des registres. En juin, le Conseil national des greffiers et des tribunaux de commerce a accueilli la conférence annuelle de l'Ebra, l'association européenne des teneurs de registres. C'est intéressant de se confronter à plusieurs points de vue. Des représentants québécois étaient également présents. L'objectif est toujours d'avoir une sécurité juridique renforcée. À court terme, nous sommes particulièrement attentifs à la directive harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité.

7J : Ne craignez-vous pas que ce modèle digital et interconnecté à l'échelle de l'Europe nuise à la sécurité des données des entreprises et à la souveraineté des greffes locaux ?

EV : Non, à partir du moment où nous disposons des bons outils qui permettent de sécuriser les contrôles et les documents. Notre façon de travailler a énormément changé avec l'avènement de la signature électronique et la digitalisation des échanges. De nombreuses vérifications sont faites tant au niveau de l'identité des personnes que de la validité des documents transmis, notamment auprès des banques et des notaires. Nous communiquons fréquemment auprès de Tracfin afin de faire tomber des montages financiers illégaux de grande ampleur. Nos actions au niveau national et notre présence sur le territoire permettent d'agir rapidement en matière de lutte contre la fraude tout en conservant le lien intact avec les usagers pour éviter de déshumaniser des démarches qui sont souvent compliquées à réaliser.

Semaine de 4 jours

Les objectifs, l'organisation et les impacts dans les entreprises qui l'ont testée

Par **Axel Wantz**, juriste aux Éditions Tissot, éditeur spécialiste du droit social.

La semaine de 4 jours est expérimentée en France depuis quelques mois, dans le privé, mais aussi dans la fonction publique. Analyse des accords collectifs de 4 entreprises qui l'ont testée : Quels sont leurs objectifs ? Comment se sont-elles organisées ? Quels sont les impacts de cette nouvelle organisation ?

Quels sont les objectifs poursuivis par les entreprises ayant mis en place la semaine de travail de quatre jours ?

De manière globale, les partenaires sociaux mettent en avant que cette nouvelle organisation du travail doit permettre de répondre aux besoins des salariés, en termes de santé et de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et de l'entreprise, en termes d'organisation, d'implication, de compétitivité et de rentabilité.

Comment les entreprises se sont-elles organisées (bénéficiaires, durée du travail, rémunération) ?

Sauf exclusion spécifique, l'ensemble des salariés ont vocation à bénéficier de la semaine de quatre jours. En fonction des entreprises, les salariés intérimaires,

les cadres en forfait jours ou les cadres dirigeants peuvent en être exclus. Notons cependant l'exclusion généralisée des alternants et des stagiaires.

La semaine de travail sur quatre jours n'emporte pas, de fait, une réduction du temps de travail hebdomadaire. Sur ce point, les accords analysés font état de deux tendances. La majorité des accords opte pour une réduction immédiate ou progressive de la durée du travail à 32 heures. À la marge, un accord retient toutefois une durée du travail égale ou supérieure à 35 heures, on parle à ce titre de compression du temps de travail. Pour rappel, le Code du travail fixe la durée hebdomadaire de travail à 35 heures.

La réduction du nombre de jours travaillés aboutit à augmenter la durée quotidienne de travail. Cette hausse peut varier entre 1h et 1h45 par jour.



© Gilles Piel



À noter que les entreprises restent tenues au respect des dispositions légales et conventionnelles relatives aux durées maximales de travail, aux durées minimales de repos, à l'amplitude journalière et à la pause.

En termes de rémunération, les partenaires sociaux affirment, sans exception, que les salariés concernés ne doivent subir aucune perte de salaire. Pour ce faire, les accords recourent à divers procédés : augmentation du taux horaire, maintien du taux horaire couplé d'un complément de rémunération...

Quels sont les impacts de cette nouvelle organisation de la semaine de travail (heures supplémentaires, congés payés) ?

Cette réorganisation du travail a conduit les négociateurs à prévenir ou neutraliser

les effets que celle-ci pouvait emporter sur les congés payés et les heures supplémentaires.

• les heures supplémentaires

La loi impose une contrepartie à l'accomplissement d'heures supplémentaires.

Celle-ci prend alors la forme :

→ d'une majoration de salaire de 25% pour les huit premières heures supplémentaires (de la 36^e à la 43^e heure) et 50% pour les heures suivantes.

→ ou d'un repos compensateur équivalent. Les accords procédant à une réduction de la durée hebdomadaire de travail adoptent des positions différentes sur le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Et pour cause, la jurisprudence admet qu'une réduction corrélative n'est pas automatique. Cela suppose, en réalité, une disposition spécifique en ce

sens. Dès lors, selon les accords, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires peut être abaissé à compter de la 33^e heure ou maintenu à la 36^e heure.

En revanche, tous les accords ayant décidé d'abaisser ce seuil de déclenchement retiennent des taux de majoration et des seuils d'application identiques, à savoir : 25% à compter de la 33^e heure puis 50% à compter de la 44^e heure.

• les congés payés

Une même logique ressort des trois accords abordant ce sujet : la semaine de quatre jours n'institue pas de nouveaux droits. Ainsi donc, avec ou sans mesures correctrices, les règles préexistantes sont maintenues : 30 jours ouvrables de congés payés. C'est-à-dire cinq semaines de six jours.

Galerie l'Antre temps

Invitation au voyage

Par Gwénaëlle de Carné



Dans son atelier-galerie l'Antre Temps à **Rennes**, Constance Villeroy aime faire partager ses découvertes et mettre à l'honneur des formes d'expression originales et des artistes inspirés tels Anne Larose avec ses bateaux dessinés sur des cartes marines et Hervé Bédouin, réputé pour ses sculptures d'oiseaux migrants.

Les cartes marines d'Anne Larose

Des cartes marines pour support et pour inviter au voyage, au gré des côtes, des pointes, des caps, des baies, des golfes, des anses et des îles, des dessins au fusain signés Anne Larose. Ces cartes anciennes, en noir et blanc, l'artiste les collectionne pour la finesse de leur tracé et tout ce qu'elles racontent de la navigation. Les regarder, c'est déjà partir à l'aventure, laisser voguer son imagination... D'autant plus qu'Anne Larose les anime de toutes sortes de bateaux choisis et mis en scène en fonction de la géographie et de la physionomie de la carte : une chaloupe sardinière à l'entrée de la pointe de Penmarch, un lougre de labeur, toutes voiles dehors au large des îles Chausey, des voiles tartanes méditerranéennes dans le golfe de Cività Vecchia... Jouant du fusain avec finesse et un grand sens des nuances, Anne Larose est aussi attentive aux détails des coques, des voiles et des gréements qu'à la lumière de l'instant et à l'état de la mer : ciels traversés de nuages, assombris par un grain, eaux calmes ou agitées par la houle. Avec un peu d'imagination, on entend le fracas des vagues, le sifflement du vent ou encore le ruissellement de l'écume.

De ces cartes marines où sont indiqués les phares et les balises, les passes et les chenaux, les récifs et les écueils... jaillit parfois un portrait, tel celui de ce vieux loup de mer dont les yeux ont la couleur de la rade de Brest et la moustache, les courbes de l'anse de Morgat. Coloriste de métier, Anne Larose parvient, au fusain, à faire ressentir les couleurs rien que par les nuances de noir et gris. Ses cartes marines nous guident vers des rivages insoupçonnés, dans les contrées de l'imaginaire.

©DR

Les oiseaux migrateurs d'Hervé Bédouin

Invitation au voyage aussi avec les oiseaux migrateurs d'Hervé Bédouin : des aigrettes garzettes familières des côtes bretonnes. Elles s'imposent au regard, saisissantes de vérité. L'artiste les façonne en plâtre blanc à partir d'une armature de fer pour dessiner leurs longues et fines pattes d'échassiers, leur donner corps et courber leur cou en « S » terminé par un long bec. Un patient travail fait « d'ajouts, d'agglomérats, de repentirs, de ponçages et de lissages du plâtre » pour obtenir une silhouette réaliste. Les ailes de ces gracieuses aigrettes sont de fines et graciles branches de noisetier, suffisamment souples et flexibles pour suggérer un plumage.

Du plâtre, du fer, du noisetier et de la vie

Entre les mains d'Hervé Bédouin, la plus infime brindille est métamorphosée. Il réussit ainsi le tour de force de faire vivre ses oiseaux de fer, de plâtre et de bois. Il les a si souvent observés au repos, prenant leur envol ou se posant sur un rocher, les ailes encore frissonnantes. Par son talent, il les saisit dans les poses les plus variées, aussi vraies que naturelles. Dans l'art de la sculpture animalière qui privilégie plutôt le bronze, Hervé Bédouin a su trouver des matériaux en parfait accord avec ses modèles et une expression très originale. Fixées sur des socles blancs dont elles semblent jaillir, ses aigrettes garzette, tout de légèreté, de mouvement et de grâce, sont uniques.

*Galerie L'Antre Temps,
45 rue de la Parcheminerie à Rennes.
Jusqu'au 21 octobre 2023.
Ouvert : les mardi et mercredi 11h-17h, les jeudi 18 h 30,
le samedi de 15 h à 18 h 30.*



Cimetière de bateaux de Quelmer

Balade sonore



Quelle est vraiment l'histoire de ces épaves qui gisent silencieusement en bord de Rance, près de Saint-Malo, sur le site de La Passagère à Quelmer (35) ? Pour sensibiliser les visiteurs à la fragilité de ce patrimoine et partager des années de recherches historiques avec le plus grand nombre, l'association d'archéologie maritime, l'Adramar, a collaboré avec la startup Musair, dédiée à la création d'expériences sensorielles immersives. Le résultat est un parcours sonore d'une vingtaine de minutes, conçu pour être accessible via un smartphone, sans nécessité de téléchargement ou de création de compte. Cette initiative, mêlant voix et musique, emmène les promeneurs dans des récits redonnant leur nom, leurs couleurs et leur histoire à quatre navires.

Ces vestiges maritimes, autrefois menacés de destruction, ont été sauvés de l'oubli grâce aux efforts conjoints de la Direction départementale des territoires et de la mer, de la Région Bretagne, du département d'Ille-et-Vilaine et de la ville de Saint-Malo, qui les ont confiés à l'Adramar pour un inventaire précis.

Le site : <https://quelmer-adramar.musair.fr>

« **Gloire au lin** »

Musée de Morlaix

photographies d'Hervé Ronné

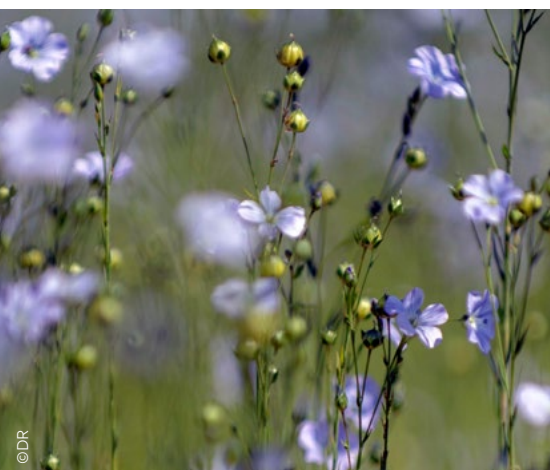
Par Gwénaëlle de Carné



Une mer bleu-pastel au cœur des monts d'Arrée, voilà le paysage qu'embrassait du regard le voyageur du 17^e siècle. Des semences lettones arrivées à Roscoff, au drap de lin habillant seigneurs et riches commerçants d'ici et d'ailleurs, la culture du lin était au centre de la vie économique et sociale. Les images d'Hervé Ronné invitent à remonter le temps à la découverte des hommes et des femmes qui ont fait la fortune du pays de **Morlaix (29)**.

Le lin est cultivé depuis des siècles en Bretagne, principalement dans le Trégor : la côte nord offre un climat doux et humide et des sols riches en loess. Cette plante aux fleurs bleues craint les gelées et réclame des pluies au printemps. Semé en avril, récolté en juillet, le lin ne reste que 90 jours en terre. Sa transformation en filasse nécessite bien des opérations : égrenage, rouissage (les tiges sont immergées dans l'eau), broyage et espilage pour débarrasser la tige de sa partie ligneuse et dégager la fibre. Naturellement écrus, les fils étaient blanchis avant d'être tissés. On les enduisait de cendre de hêtre avant de les mettre à tremper dans les lavoirs à lin puis de les rincer.

Plus fine que celle du chanvre, la fibre de lin servait à fabriquer des toiles pour les vêtements (chemises et caleçons) et du linge (nappes, serviettes, draps). L'âge d'or du lin dure deux siècles, du 16^e au 18^e siècle. Si la production se maintient au 19^e siècle, elle disparaît presque complètement au milieu du 20^e siècle.



Le lin dans les photographies d'Hervé Ronné

Photographe à Morlaix, « *Hervé Ronné, selon les mots de Pierre Le Gall, est de ces passants immédiats que réjouissent les facéties du hasard* ».

Par ses photos aussi narratives que poétiques, Hervé Ronné entraîne le spectateur à la rencontre des paysages du Trégor, plantés de milliers de fleurs bleues qui ondulent sous le vent, telle une houle végétale. Il s'attarde sur les lavoirs à lin, appelés kanndis (du breton kannan : blanchir et ti : maison), s'invite dans les demeures des tisserands qui perpétuent ce savoir-faire ancestral, détaille les outils de travail, le peigne à égrener (renvell). Il montre surtout que le lin a fait la fortune du pays de Morlaix. Une fortune visible dans la pierre. À la campagne, en témoignent les manoirs et en ville, ces extraordinaires maisons à pans de bois et « à lanterne » comportant un patio d'où part un escalier à vis. Celui-ci donnait accès à des passerelles de bois, appelées pondalez, reliant les pièces côté rue et côté jardin. Datée du premier quart du 16^e siècle, la maison du 9 grande rue à Morlaix, siège du musée, est exceptionnelle par son décor sculpté.

Au 16^e et au 17^e siècles, les revenus du lin profitent aux enclos paroissiaux : église, porte monumentale appelée arc de Triomphe, calvaire, ossuaire, sacristie. Ils expriment autant la foi que la réussite sociale et l'orgueil paroissial. Parmi les plus beaux : celui de Saint-Thégonnec au sud-ouest de Morlaix. Il est remarquable par son arc de triomphe (1587), son calvaire œuvre de Roland Doré (1610) et son ossuaire imaginé par Jean Bescont, originaire de Carhaix. Une débauche de sculptures, de piliers, de colonnes, de niches à coquilles, de lanternons et de dômes.

La culture du lin renaît et fait aujourd'hui l'objet de tous les soins dans ce Trégor où les anciens ont en mémoire tant de dictons bretons traduits ici en français : « *Entre la Saint-Georges et la Saint-Marc, on met le lin au champ. Au bout d'un mois, le lin a la taille d'un doigt. À la Saint-Pierre, le lin est en fleur, haut ou court. Le mois de juin fait le lin. Le mois de juillet le rend fin...* »

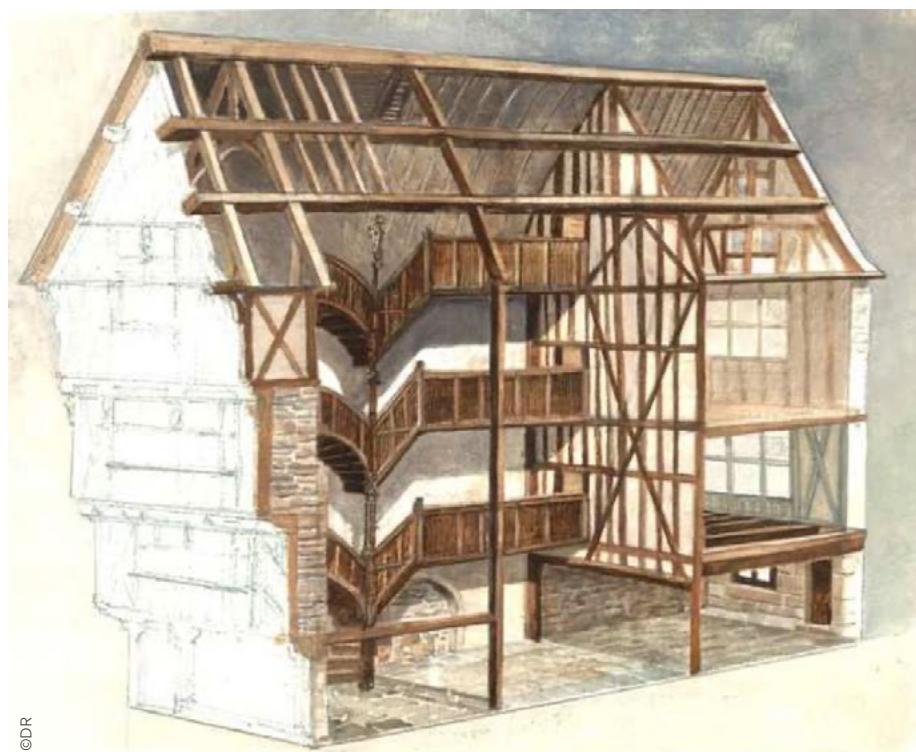


Maison à Pondalez, 9 grande rue, 29600 à Morlaix.

Exposition jusqu'au 5 novembre.

Cette maison unique présente sur 4 niveaux des objets et œuvres d'art ayant trait à l'histoire de Morlaix. Billet couplé avec les Jacobins, second site du musée, place des Jacobins.

museedemorlaix@villedeMorlaix.org



Vins et Rugby

une belle compétition

Par **Gaël Herrouin**

La France vit depuis quelques semaines au rythme du ballon ovale. Une occasion à saisir pour organiser une coupe du monde des vins intégrant les nations les plus connues du rugby, et faire un point sur leurs vignobles respectifs.

La compétition démarre avec la cuvée Blanc de Blancs millésimé 2015 de la célèbre Maison Nye-timber. Ce pur Chardonnay est régulièrement confondu à l'aveugle avec un Champagne. N'oublions pas que si la région doit beaucoup à un certain Dom Pérignon, ce sont les Anglais qui créèrent la bouteille épaisse, qui permet d'élaborer des vins effervescents résistant à la pression. Ce sont aussi les Anglais qui eurent l'idée de rajouter du sucre dans le vin, pour permettre une reprise de fermentation et ainsi créer une effervescence intense.

Les Anglais ne sont donc des novices, ni au rugby ni pour le vin. Et avec le réchauffement climatique en cours, le vignoble anglais progresse vite sur le terrain. Il a désormais dépassé la taille d'un vignoble comme celui de la Savoie, avec près de 4 000 hectares.

De nombreux facteurs sont à l'origine de la renaissance du vignoble anglais. L'évolution du climat en est un. « *Au Moyen Âge, un épisode de réchauffement climatique avait permis la culture des vignes aux alentours des monastères du sud de l'Angleterre* », relève Jean-Marc Touzard, chercheur à l'Inra et directeur de recherche sur le vin et le changement climatique. Aujourd'hui, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Cet excellent effervescent nous impressionne par la finesse de ses bulles et par son bel aromatique citronné et beurré.

L'Angleterre lance fort la compétition, mais voilà qu'en face s'élanche le candidat français. La cuvée Le Feu du regretté Dominique Belluard est presque un vin iconique. Personne d'autre n'a autant souffert sur ces pans de montagne escarpés, réalisant des prouesses à partir du rarissime cépage indigène, le Gringet.

Ce cépage, qui se limite à la vallée de L'Ayse, délivre des arômes tout en délicatesse, évoquant la pêche blanche, le zeste d'agrumes et les fleurs blanches. Dans un pays de neige, c'est un côté poudré en toucher de bouche qui séduit l'auditoire.

Quel niveau pour les candidats suivants. Voyons voir comment le compétiteur néo-zélandais va s'en sortir.

C'est le petit poucet de la compétition, un vignoble équivalent à 27 000 terrains de rugby quand la France en comptabilise l'équivalent de 533 000. C'est pourtant parmi tous les vignobles dit du « Nouveau monde » l'un des plus talentueux.

Largement exportatrice, comme tous les vignobles du « Nouveau Monde », la Nouvelle-Zélande n'échappe pas à une certaine standardisation technique de ses vins, pour satisfaire à une clientèle internationale.

Pour autant, la saine émulation collective orientée vers une meilleure qualité, le climat maritime frais et la diversité des types de sols, lui ont permis de se spécialiser sur des cépages réclamant cette fraîcheur, comme les cépages bourguignons, Chardonnay et Pinot noir, mais encore plus le Sauvignon, porte-étendard du vignoble local.

Un réel savoir-faire autour de ce cépage, connu chez nous à Sancerre comme en Graves blancs, se retrouve dans ce Sauvignon de chez Michael Seresin. Ce directeur de la photographie, très connu pour sa participation à des films comme *Midnight Express* ou *Birdy* met la barre haute en termes d'exigence. Ici, on laboure au cheval et l'on travaille en biodynamie. Les effets sont probants, car ce sauvignon échappe aux arômes variétaux stéréotypés de pamplemousse et de buis. Il offre une belle minéralité et même si son aromatique est bien présente au nez, il ne bascule pas dans le « too much ». Servi sur une salade dominée par le melon et la menthe, il bute parfaitement entre les poteaux.

La pression est forte sur notre candidat « springboks ». La cuvée Lady of Abundance du domaine Groot Constantia.

L'Afrique du Sud a un passé viticole ancien, lié à la présence de huguenots fuyant l'Europe du 17^e siècle. Mais les turpitudes de l'histoire, le Phylloxéra et la politique d'Apartheid du pays auront plaqué à terre le vignoble.



Comme pour l'ensemble des pays du « Nouveau monde », le vignoble s'est réellement redéveloppé à partir des années 1990, avec une multiplication par plus de dix des surfaces viticoles. En revanche, contrairement à la Nouvelle-Zélande, le vignoble est ici fortement concentré. Six acteurs, dont le groupe Pernod-Ricard, dépassent les trois-quarts de la production. On trouve donc ici des vins standardisés, « costauds » et aux tanins « gommés ».

Heureusement, la région du Cap (et de plus en plus le Swartland) délivre aussi des vins qualitatifs, chargés d'histoire (la capsule indique l'année 1685, situant la création du domaine) comme ce Lady of Abundance, associant majoritairement la Syrah au cépage Pinotage. Ce dernier est un croisement de Pinot noir et Cinsault (appelé un temps Hermitage) créé en Afrique du Sud. Le vin est issu d'un des trois domaines composant anciennement le terroir de « Constantia ». Un nom magique, qui au 19^e siècle, faisait rêver les cours impériales du monde entier grâce à son célèbre vin doux. Napoléon 1^{er} en aurait même réclamé lors de son exil forcé à Sainte-Hélène.

Pas suffisant pour stopper l'avancée de notre candidat « Wallabies », le domaine Maverick, qui aligne son Twins Barossa GSM. On ne parle pas d'un téléphone portable, mais d'un acronyme, pour un vin d'assemblage Grenache-Syrah-Mourvèdre. Plus facile de dire « *Je souhaiterais un verre de GSM* » dans un monde largement dominé par les vins de cépages.

L'Australie s'est fait une spécialité des cépages rhodaniens. Le pays est ainsi le deuxième producteur mondial de Syrah (localement dénommé Shiraz). Il leur fallait aussi trouver une solution pour élaborer l'équivalent d'un assemblage de Châteauneuf-du-Pape. L'acronyme GSM fut donc créé.

Celui de Maverick perce les défenses adverses. Il faut dire que l'objectif affiché du domaine est de « toujours dépasser les attentes ». Goûter ce vin est une invitation à une promenade dans les vallées ondoyantes de Barossa. Le vin offre ce côté chatoyant, avec un toucher de bouche soyeux, et vous enflamme par ses arômes fruités

et épicés. L'élevage est parfaitement dosé, offrant un complément luxueux.

La compétition est décidément relevée et l'Argentine a un sacré défi à relever. La bouteille d'Alta Malbec du domaine Catena Zapata ne faiblit pas. Elle arbore fièrement une collerette « Best Wine Brand 2022 ». Il est vrai que le domaine a beaucoup fait pour la reconnaissance du Malbec argentin à travers le monde. C'est même le premier domaine à avoir eu l'idée de planter du Malbec en haute altitude pour chercher la fraîcheur. Depuis, l'Argentine réunit avec Cahors au sein de l'association Black Wine, s'est construit une véritable réputation mondiale autour du cépage.

Fait assez particulier, l'Argentine est un des rares pays du « Nouveau Monde » à consommer ses vins en local. Les Argentins aiment le vin et nos dégustateurs apprécient tout autant ce Malbec, « *dur au cœur tendre* ». Sa chair est effectivement tendre, pour ce cépage connu pour sa masse tannique. Il offre surtout une belle fraîcheur aromatique sur le menthol, complétée par des arômes de prune d'Ente. La finesse est là, la longueur aussi. Le boisé, évoquant un élevage sous-bois comme un grand Bordeaux gênera certains. Qui l'emportera ? Réponse le 28 octobre. De notre côté, nous continuons nos ateliers de dégustation un peu partout en France. À chaque atelier, un vote (parfois un peu chauvin, mais c'est de bonne grâce) pour départager nos six bouteilles/nations. Fait certain, comme au rugby, la bonne ambiance est au rendez-vous.

Gaël Herrouin : expert gradé et assermenté près le Tribunal de Commerce de Paris. Membre de la Compagnie des Courtiers-Jurés-Experts en vins (association créée en 1322, reconnue d'utilité publique par l'état). Gérant de la société Les Vins Dévoilés, créateur d'événements autour de la dégustation de vins rares. Tél. 06 68 32 91 69 contact@lesvinsdevoiles.com



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

SECOND AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de Territoires Publics, une enquête publique préalable à la demande de déclaration d'utilité publique du projet de revitalisation artisanale et commerciale du Blossne-Est sur la commune de Rennes ainsi qu'une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires au projet.

La ZAC Blossne-Est a été créée en mars 2012 et son dossier de réalisation approuvé en janvier 2014, permettant d'engager le projet de renouvellement urbain dans une phase opérationnelle et d'amorcer la réalisation d'aménagement d'espaces publics et des chantiers de construction.

Le programme global prévisionnel du projet de revitalisation artisanale et commerciale de construction est essentiellement basé sur l'offre commerciale et économique mais il comprend également un nombre important de logements ciblant des publics diversifiés.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 25 septembre 2023 (9h) au vendredi 27 octobre 2023 (16h).

Le dossier d'enquête publique, comprenant entre autres une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête :

sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) ; au siège de Rennes Métropole, aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;

à la Maison du projet du Blossne, les jours suivants :

- Lundi 25 septembre 14h / 17h
- Mercredi 27 septembre 15h / 18h
- Jeudi 28 septembre 15h / 18h
- Lundi 2 octobre 14h / 17h
- Mercredi 4 octobre 15h / 18h
- Jeudi 5 octobre 15h / 18h
- Mercredi 11 octobre 15h / 18h
- Jeudi 12 octobre 15h / 18h
- Vendredi 13 octobre 9h30 / 12h30
- Lundi 16 octobre 14h / 17h
- Mercredi 18 octobre 15h / 18h
- Vendredi 20 octobre 9h30 / 12h30

sur un poste informatique, mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (81 bd d'Armorique, 35026 Rennes cedex 9) du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement au siège de Rennes Métropole ainsi qu'à la Maison du projet du Blossne.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès des Territoires Publics à l'adresse suivante : kateil.ruellan@territoires-rennes.fr

Monsieur Gérard PELHATE, agriculteur à la retraite, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la Maison du projet du Blossne, les :

samedi 30 septembre 2023 de 10h à 12h30 ; lundi 2 octobre 2023 de 14h à 16h ; mercredi 18 octobre 2023 de 15h à 17h.

Le commissaire sera également présent à Rennes Métropole pour recevoir en personne les observations du public

le : vendredi 27 octobre 2023 de 14h à 16h.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération ainsi que sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

à la Maison du projet du Blossne ainsi qu'au siège de Rennes Métropole sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;

par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé au siège de Rennes Métropole ;

par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr Préciser, en objet du courriel « DUP_CRAC Rennes Blossne »

sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4857>.

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée au siège de Rennes Métropole ainsi qu'à la Maison du projet du Blossne et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication. Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L237J08729

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de JAVENÉ

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2023, une enquête publique conjointe relative à la demande de permis de construire déposée par la SAS Javené pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme permettant la réalisation de ce projet sur la commune de JAVENÉ, sera ouverte du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 24 novembre 2023 inclus.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus. Le Conseil municipal de Javené est compétent pour approuver la révision allégée n°1 de son plan local d'urbanisme.

Monsieur Guy Appéré, fonctionnaire du ministère de la défense en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Javené aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h00, sur le site internet de la mairie de Javené (www.mairie-javené.fr) et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque et Révision allégée n°1 du PLU de Javené, soit par courrier à la mairie de Javené 2 place Saint-Martin 35133 JAVENÉ, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le lundi 23 octobre 2023 à 9h00 et le vendredi 24 novembre 2023 à 18h00 pour être recevables.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie Javené située 2 place Saint-Martin aux dates suivantes :

- lundi 23 octobre 2023 à 9h30,
- mercredi 15 novembre 2023 de 9h30 à 12h30,
- vendredi 24 novembre 2023 de 15h00 à 18h00.

Des informations peuvent être demandées pour le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque auprès de la SAS Javené Solaire, Monsieur Pierre Jourdain 7 rue Saint-Convoion 35600 Redon - courriel : pierre.jourdain@eo-coop.fr téléphone : 06 87 91 06 51 et pour la révision allégée n°1 du PLU auprès de M. Michel Geoffroy chargé d'urbanisme à la mairie de Javené 2 place Saint-Martin - courriel : urbanisme@mairie-javené.fr - téléphone : 02 99 99 15 08

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Javené et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la Direction des Collectivités territoriales et de la Citoyenneté
Jean-Michel CONAN

L237J09499

DEUXIEME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°193-2023 modifiant suite à une erreur matérielle l'arrêté n°170-2023 en date du 10/08/2023, le Maire de la commune de Boisgervilly a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la mise en place d'un Secteur de Taille Et de Capacité Limité (STECAL) à vocation économique et touristique au lieu-dit la Ville Herbée.

A cet effet, M. Yves-Hubert GUÉNIOT a été désigné par le Président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie de Boisgervilly pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 19 septembre au 20 octobre 2023.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le samedi 7 octobre de 9h00 à

12h00 et le vendredi 20 octobre de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par écrit à la mairie au commissaire enquêteur, ou par mail : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie.

L237J09566

Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de la commune de Montauban-de-Bretagne, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un fossé et à la cessibilité des terrains nécessaires.

L'enquête se déroulera pendant 17 jours consécutifs, du mardi 10 octobre 2023 au jeudi 26 octobre 2023.

Le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, sont consultables gratuitement en mairie de Montauban-de-Bretagne (7 rue Saint-Éloi), aux heures suivantes, pendant toute la durée de l'enquête :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à l'adresse suivante : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-expro

Mme Annick LIVERNEAUX, ingénieure territoriale en retraite, est désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Elle sera présente à la mairie de Montauban-de-Bretagne pour recevoir en personne les observations et propositions du public :

- le mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h ;
- le vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 17h ;

-le jeudi 26 octobre 2023 de 14h à 17h.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération et sur la limite des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

-en mairie de Montauban-de-Bretagne, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ;

-par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Montauban-de-Bretagne ;

-par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie de Montauban-de-Bretagne, et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. o

Fait à Rennes, le 20 SEP. 2023
Pour le préfet, et par délégation Le secrétaire par intérim
Arnaud ILSORGE

L237J09721

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 18 septembre 2023)

SARL MARCEAU INVEST, 1c Allée Ermengarde d'Anjou, Zac Atalante Champeaux, 35000 Rennes, RCS RENNES 502 856 313. Holding financier. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 11 juin 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549528674-2023J00363

SAS A.S.2H., 9 Rue de la Motte, 35770 Vern-Sur-Seiche, RCS RENNES 849 455 803, RM 849 455 803. Maîtrise d'oeuvre. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 18 mars 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549528682-2023J00362

SARL WEST BATI 35, 9 Rue des Charmilles, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 895 396 224, RM 895 396 224. Carrelage, maçonnerie, sol, souple. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 18 mars 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549528686-2023J00360

SARL ONCLE SCOTT'S VITRE, 12 B Rue de Janzé, 35500 Vitré, RCS RENNES 839 133 642. Restauration traditionnelle, vente à emporter de plats cuisinés, livraison à domicile. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 août 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549528679-2023J00361

ROBB James, 5 Rue du Manoir de Servigné, 35000 Rennes, RM 885 400 473. Travaux De Terrassement. Prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire portant sur le patrimoine professionnel uniquement sous le numéro 2023J00364, date de cessation des paiements le 18/03/2022, désigne Mandataire judiciaire SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes et ouvre une période d'observation expirant le 18/03/2024. les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13501549528689-2023J00364

(Jugement du 20 septembre 2023)

SARL HOLDING ICM, 14 Avenue de la Libération, 35770 Vern-Sur-Seiche, RCS RENNES 539 903 500. Participations, prestations de services. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549621306-2023J00368

SARL VERNY, 14 Rue de la Libération, 35770 Vern-Sur-Seiche, RCS RENNES 503 950 719. Restaurant, pizzeria. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 8 janvier 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549621303-2023J00365

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 septembre 2023)

SARL MOULIN LOIC, 3 Allée des Perrines, 35500 Vitré, RCS RENNES 449 376 375, RM 449 376 375. Bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 août 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549621300-2023J00367

SARL NOXWOOD, 248 la Ventrée, 35310 Saint-Thurial, RCS RENNES 911 612 471, RM 911 612 471. Menuiserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 août 2023, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501549621310-2023J00366

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 septembre 2023)

SARL JB auto, 126 Rue Francis Monnoyeur, 35530 Noyal-Sur-Vilaine, RCS RENNES 850 589 037. Location et vente véhicules. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501549793029-2023J00306

NOUVEL Sébastien, 2 Rue de la Gare, 35360 Médréac, RCS RENNES 900 648 809, RM 900 648 809. Fabrication De Plats Cuisinés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes.

13501549793026-2023J00022

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 19 septembre 2023)

SARL GENERATION VIDEO, 11 Avenue de Bellevue, 35235 Thorigné-Fouillard, RCS RENNES 790 201 040. Production audiovisuelle. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501549528677-2023J00009

(Dépôt du 21 septembre 2023)

SARL TRANS ARMEL, 90b Rue de Fougères, 35700 Rennes, RCS RENNES 502 235 849. Transport routier de marchandises. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501549711247-2022J00326

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
Jugement du 12 septembre 2023 - Liquidation judiciaire

SARL BE-COM STUDIO, 23 Rue du Départ Boite 37, 75014 Paris 14e Arrondissement, RCS PARIS 790 558 522. Activités spécialisées de design. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 12/09/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P202302415, date de cessation des paiements le 23/08/2023, et a désigné M. Henri de Courtivron : Juge Commissaire, liquidateur SELARL AXIME en la personne de Me Jean-Charles Demortier 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 30/09/2023.

13501549658129-2017B01269

SERVICE DE RELECTURE
ASSURÉ

ATTESTATION DE PARUTION
IMMÉDIATE

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON
Jugement du 20 septembre 2023 - Redressement judiciaire

SAS HABITAT PRO SOLUTIONS, Rue Titouan Lamazou, Parc Actilonne, Olonne sur Mer, 85340 Les Sables-D'Olonne, RCS LA ROCHE SUR YON 487 613 275. Travaux d'isolation. Jugement du Tribunal de Commerce de LA ROCHE-SUR-YON en date du 20/09/2023, ouvrant une procédure de redressement judiciaire, désignant en qualité d'Administrateur Judiciaire SELARL AJIRE prise en la personne de Maître César HUBBEN Bd Aristide Briand CS 72 85000 LA ROCHE SUR YON, avec pour mission : d'assister, en qualité de Mandataire Judiciaire : SELARL HUMEAU en la personne de Maître Thomas HUMEAU 118 Bd Aristide Briand 85000 LA ROCHE SUR YON, SELARL PELLETIER ET ASSOCIES MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Nicolas PELLETIER 52-56 Rue Molière 85000 La Roche-Sur-Yon, et a ouvert une période d'observation expirant le 20/03/2024, date de cessation des paiements le 30/07/2023. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. 13501549658619-2023B00240

COUR D'APPEL DE RENNES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 25 Septembre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé l'ouverture du redressement judiciaire de : **Chantal, Marcelle, Guy PRODHOMME épouse DIVET** née le 05/04/1965 à RENNES exploitante agricole-culture et élevage associés - SIRET n°488 645 326 00015 La Cour N° 7 35480 GUIPRY

Fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 26 janvier 2023.

Désigné la SELARL DAVID-GOÏC et associés, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 rue du Capitaine Maignan -CS 34433- 35044 RENNES, en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L237J09936

Par jugement en date du 25 Septembre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire de : **Astrid ESTEVEZ épouse HAMELINE**, entrepreneuse individuelle, professeur de piano, SIREN n° 422 635 458 00017 (non inscrite au RCS) 2 square André Desbois 35700 RENNES

Mis fin à la période d'observation et à la mission de la Selarl Athena, prise en la personne de Maître Charbette Thirion en

qualité de mandataire judiciaire de Madame Astrid Estevez ;

Rappelé que la procédure collective ouverte le 12 juillet 2023 englobe les patrimoines professionnel et personnel de la débitrice et que la date de cessation des paiements a été fixée au 12 janvier 2022.

Désigné en qualité de liquidateur judiciaire la Selarl ATHENA, prise en la personne de Maître Charlotte Thirion, 20 rue d'Isly 35000 RENNES ;

Dit que les dettes dont Madame Astrid ESTEVEZ est redevable sur ses patrimoines professionnel et personnel seront traitées en fonction du droit de gage de chaque créancier, sauf disposition contraire ;

Rappelé que le tribunal connaîtra des contestations relatives à la séparation des patrimoines qui pourraient s'élever à l'occasion de la présente procédure.

L237J09938

Par jugement en date du 25 Septembre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a :
- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

«**DFC Vet**» S.E.L.A.S. Médecine vétérinaire identifiée au RCS de RENNES sous le n° 839 335 445 1 D allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L237J09940

ENQUETES PUBLIQUES

COMMUNE DE PLECHÂTEL

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de Pléchéat informe ses administrés que, en exécution de l'arrêté municipal du 18 septembre 2023, il sera procédé, du mercredi 11 octobre au vendredi 27 octobre, à une enquête publique portant sur les projets suivants :

-Du transfert de voies privées dans le cadre de la rétrocession du lotissement « Fortin des Salles »

-Du transfert de voies privées dans le cadre de la rétrocession du lotissement situé rue de la Bouessière

-De l'acquisition d'une portion de la parcelle ZT 249

-Du déclassement, aliénation et acquisitions de parcelles dans le secteur du Plessis Bardouit

-Du déclassement et aliénation d'une portion de voie communale à l'angle de la parcelle ZC 371

Il pourra être pris connaissance du dossier à la Mairie de Pléchéat pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la Mairie (le lundi / mercredi / vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le mardi de 8h à 12h, le jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h). Monsieur Guy AP-PERE, commissaire enquêteur désigné par le Maire, tiendra des permanences à la Mairie de Pléchéat (1 place de la Mairie) le mercredi 11 octobre 2023 de 10h à 11h et le vendredi 27 octobre 2023 de 15h à 16h pour renseigner le public et recueillir les observations présentées. Les observations peuvent également être déposées en Mairie pendant la période d'enquête ou envoyées par courrier directement adressé à la Mairie ou par mail : accueil@plechatel.fr. Il pourra être ultérieurement pris connaissance de son rapport à la Mairie.

Le Maire,
Eric BOURASSEAU

L237J09723

ZAC MULTISITES DOSSIER DE REALISATION MODIFICATION N 1

Par délibération n°23/01 du 19 septembre 2023, le conseil municipal de Pacé a approuvé le dossier de réalisation modificatif n°1 de la ZAC multisites Bourg-Clais-Touraudière conformément au code de l'urbanisme. Le dossier de réalisation modificatif n°1 est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site Internet de la commune de Pacé (<https://www.ville-pace.bzh>).

L237J09789

ZAC BCT TRAITE DE CONCESSION AVENANT N 1

Par délibération n°23/02 du 19 septembre 2023, le conseil municipal de Pacé a approuvé l'avenant n°1 du traité de concession portant modification du programme des équipements publics de la ZAC multisites Bourg-Clais-Touraudière conformément au code de l'urbanisme. L'avenant n°1 du traité de concession et la délibération sont consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site Internet de la commune de Pacé (<https://www.ville-pace.bzh>).

L237J09790

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/06/2023 à RENNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : S.S CONSTRUCTION
Siège : 4 Place du Général Koenig, 35000 RENNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Toutes activités annexes à la construction pouvant notamment inclure le gros œuvre, le second œuvre et tous travaux de finition, réparation et démolition

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mahsun SEVIN-DIR, demeurant 8 Square de Nimègue - 35200 RENNES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

POUR AVIS
Le Président

L237J09006

MYSS
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 €
Siège social : 83 Ter Route Nationale, 35650 LE RHEU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date à LE RHEU du 25 août 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : MYSS
Siège : 83 Ter Route Nationale 35650 LE RHEU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 500 €

Objet : la prise de participation par tous moyens de droit, notamment par achat, souscription, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale ; la détention de ces titres en tant que holding financier et d'une manière générale, toutes opérations financières se rattachant à cette activité ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; les prestations de conseil et accompagnement auprès des entreprises ; toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ci-dessus défini ;

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sébastien THE-FAUT-SUBERY, demeurant 83 Ter Route Nationale 35650 LE RHEU

La Société sera immatriculée au RCS de RENNES.

POUR AVIS Le Président

L237J09179

AVIS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification du maître d'ouvrage : Commune d'Orgères

Objet du marché : Construction d'un pôle santé pluridisciplinaire

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Prestations divisées en lots :

- lot 10 « Electricité - Courant Faible - Sécurité incendie »

Critères d'attribution :

1. Prix de la prestation 40%

2. Valeur technique 60 %

Délai d'exécution des travaux :

Le chantier sera de 65 semaines et sera décomposé comme suivant :

- 4 semaines de préparation

- 61 semaines de travaux (incluant la phase d'Opération préalable à la réception)

Ce délai est hors congés d'entreprises (6 semaines par an dont 4 en Août et 2 à Noël)

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

- par téléchargement gratuitement sur le profil acheteur :

<https://marches.megalix.bretagne.bzh>

Date limite de remise des offres : mercredi 11 octobre 2023 à 00h00

Renseignements d'ordre administratifs : ANAIS GORIN, anaïs.gorin@orgeres.fr

Renseignements d'ordre technique :

JEROME GUILLOUX, ARCHITECTE DPLG, boulevard Emile Combes - 35200

RENNES, 02 30 02 18

90 Courriel : jguilloux.gga@gmail.com

L237J09754

annoncelegale@7jours.fr

SERVICE DE RELECTURE ASSURÉ

ATTESTATION DE PARUTION IMMÉDIATE

CONSTITUTIONS

Par acte sous signature privée en date du 21.09.2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION : CHOTARD-DEVIC FORME** : Société civile immobilière **CAPITAL** : 1 000 euros **SIÈGE** : 8 Rue Jean GUILLET - 35500 CORNILLE **OBJET** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; L'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties (et notamment hypothécaire) à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet ; Toute participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois de respecter le caractère civil de la Société. **DURÉE** : 99 années **AGREMENT DES CESSIIONS** : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément donné par la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. **GÉRANCE** : Sont nommés sans limitation de durée Mme Floriane CHOTARD-DEVIC née CHOTARD et M. Valentin DEVIC -CHOTARD né DEVIC demeurant tous deux 2 bis Rue Jean GUILLET - 35500 CORNILLE **APPORTS EN NUMÉRAIRE** : MILLE EUROS **IMMATRICULATION** : au RCS de RENNES. Pour avis,

L237J09672

Aux termes d'un ASSP en date du 20/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : LASSAD PEINTURE** **Objet social** : PEINTURE **Siège social** : 18 RUE POUILLART DES PLACES, 35700 RENNES **Capital** : 100 € **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS RENNES **Président** : Monsieur MANAA HAMMADI, demeurant 18 RUE POUILLART DES PLACES, 35700 RENNES **Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

MANAA HAMMADI

L237J09679



Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Maxime PAVIOT, notaire à ST JACQUES DE LA LANDE, 276 rue de Nantes, en date du 18 septembre 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : INDIGENES **Forme** : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle **Siège social** : 26 rue Ange Blaize, 35000 RENNES. **Objet** : La vente de vins, spiritueux et boissons diverses ainsi que la vente de produits d'épicerie spécialisée. La culture de la vigne, le stockage, l'élevage et la vinification L'achat, le stockage et la vente de vin en sac ainsi que sa mise en bouteille et sa commercialisation. La vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, ainsi que toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet ci-dessus, et s'y rattachant directement ou indirectement. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. **Durée de la société** : 99 année(s). **Capital social fixe** : 10000 euros **Gérant** : Monsieur Clément ROUAULT, demeurant

156 rue de Nantes, 35000 RENNES
La société sera immatriculée au RCS RENNES.
Pour avis.
Me Maxime PAVIOT

L237J09712

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/08/2023, à RENNES, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **dénomination sociale** : NK DECO **forme sociale** : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée **siège social** : lieudit Le Jarril - PIRE-CHANCE (35150) **objet social** : peinture en bâtiment **durée** : 99 ans **capital social** : 10 000 euros **Président** : Monsieur Narcisse KUETE YONTA, demeurant Lieudit Le Jarril à PIRE-CHANCE (35150) **La Société sera immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de RENNES.**

LE PRESIDENT

L237J09724

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION SOCIALE** : RIAUX ; **FORME SOCIALE** : Société A Responsabilité Limitée ; **SIÈGE SOCIAL** : 19 Bis, rue des Princes 35270 COMBOURG ; **OBJET SOCIAL** : Toutes activités de coiffure mixte, barbier. Vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. **DURÉE** : 99 ans ; **CAPITAL SOCIAL** : 5.000 euros ; **GERANCE** : Mme Pauline RIAUX demeurant 6 Bis, rue des Sports 35270 COMBOURG sans limitation de durée. **RCS SAINT-MALO. Pour avis.**

L237J09744

Par acte ssp en date de 14/09/2023, il a été constitué une SAS **Dénomination** : EN PLEINE TERRE **Siège Social** : 12, rue Guillaume Lejean 35700 RENNES **Capital** : 1000 € **Activités principales** : La culture de légumes et fruits en agriculture biologique : maraichage diversifié, arboriculture ainsi que du petit élevage. Elle pourra faire de la transformation et vente de ses produits. Elle aura aussi pour objet de faire de la formation dans ces domaines. **Durée** : 99 ans **Président** : Mme Hubert Eve 12, rue Guillaume Lejean 35700 RENNES **Immatriculation au RCS de RENNES**

L237J09750

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société d'exercice libéral d'Avocats à Responsabilité Limitée **Dénomination** : THOMAS & ASSOCIES **Siège social** : 40 Boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES **Capital social** : 30000 € représentant exclusivement des apports en numéraire **Objet** : L'exercice de la profession d'Avocat telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Et toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. **Durée** : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **Gérance** : M. Gwenaél THOMAS, né le 2 avril 1976, demeurant 12 lieudit Mons 35170 BRUZ **Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de RENNES **Pour avis**

L237J09753

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile immobilière. **Dénomination sociale** : BODICORPORATE. **Siège social** : 1 allée Marcel Callo 35310 MORDELLES. **Objet social** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers. La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet. **Durée** : 99 ans. **Capital social** : 500 euros, par apport en numéraire. **Gérance** : M. Olivier BODIGUEL demeurant 1 allée Marcel Callo 35310 MORDELLES sans limitation de durée. **Cessions de parts** : Consentement des associés dans tous les cas. **RCS RENNES. Pour avis.**

L237J09758

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION SOCIALE** : LA ROSE DES VENTS ; **FORME SOCIALE** : Société A Responsabilité Limitée à associé unique ; **SIÈGE SOCIAL** : 2 Bis, rue Marquise de Sévigné 35370 ETRÉLLES ; **OBJET SOCIAL** : L'activité de fleuriste ; le commerce de détail de fleurs et plantes, fraîches et artificielles, de tous accessoires s'y rapportant, de toutes fournitures pour fleuriste, d'articles funéraires, d'articles de jardinage ; le commerce d'épicerie fine, de tout objet de décoration de la maison et du jardin, d'articles de cadeaux, de carterie et de bimbeloterie ; le conseil en décoration. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. **DURÉE** : 99 ans ; **CAPITAL SOCIAL** : 4.000 euros ; **GERANCE** : M. Maxime BONNIN et M. Mickaël COCHENNEC demeurant ensemble 8, rue Principale 35370 BREAL-SOUS-VITRE sans limitation de durée. **RCS RENNES. Pour avis.**

L237J09760



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Antoine TRIAU, Notaire à SAINT JACQUES DE LA LANDE, 276 rue de Nantes, en date du 22 septembre 2023 **Dénomination** : MASSIUX HOLDING. **Forme** : Société civile. **Siège social** : 16 rue Joseph Boussin, 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE. **Objet** : -l'acquisition, la gestion, la cession de tous biens immobiliers et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et leur gestion ; -l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres à ses filiales ; -toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 année(s). **Capital social fixe** : 1500 euros **Montant des apports en numéraire** : 1500 euros. **Cession de parts et agrément** : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Christian MASSIUX, demeurant 16 rue Joseph Boussin, 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE **La société sera immatriculée au RCS RENNES.** **Pour avis.** **Me Antoine TRIAU**

L237J09769



L'ATELIER COCO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Le Tertre
35240 RETIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RETIERS du 21 septembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière **Dénomination sociale** : L'ATELIER COCO **Siège social** : 2 Le Tertre, 35240 RETIERS

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social, et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Charline LEFILLÉUL, demeurant 2 rue Michel Servet 35000 RENNES

Monsieur Franck LEFILLÉUL, demeurant 2 Le Tertre 35240 RETIERS **Clauses relatives aux cessions de parts** : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant **agrément des associés** représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis.
La Gérance

L237J09834



SUIVEZ-NOUS SUR



CONSTITUTIONS



BREIZH PORTAIL ALU

Société à responsabilité limitée
Siège social : 27 rue du Gifard
35410 DOMLOUP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 26 septembre 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL)
Dénomination sociale : BREIZH PORTAIL ALU

Siège social : 27 rue du Gifard - 35410 DOMLOUP

Objet social : La Fabrication et pose de portails et clôtures

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur David BERTHELOT, demeurant Vauze - route de Piré, 35680 LOUVIGNE DE BAIS et Monsieur Pedro SERRA TRINCA, demeurant 14 mail Camille Claudel Résidence Galatée - 35135 CHANTEPIE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

L237J09840

Par acte SSP du 27/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « CR22 INVEST ».

Objet social : La souscription, l'acquisition, la cession, l'apport ou l'échange de toutes valeurs mobilières, parts sociales, et tous droits y attachés, de toutes sociétés commerciales ou civiles ou de tous groupements, y compris tous placements de capitaux dans lesdites sociétés ou groupements ; L'animation et la gestion de toutes filiales et de toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ; La prestation de services sous toutes ses formes et par tous moyens au profit des sociétés et ou groupements précités et de ceux qui leur sont liés ; Toutes missions de conseil, animation, assistance, formation relevant de ces domaines et généralement toutes prestations non réglementées de conseil aux entreprises et collectivités ; L'exploitation de marques, licences, brevets et 'savoir-faire' ; La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,

Siège social : Launay 35190 QUEBRIAC.
Capital : 730 400 €
Durée : 99 ans
Président : M. Christophe ROUXEL demeurant Launay 35190 QUEBRIAC.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé, quelle que soit la fraction de droits de vote dont il dispose, est admis à participer à toute décision

Clause d'agrément : aucune restriction
Immatriculation au RCS de Rennes. P. avis

L237J09914



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 26 septembre 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HFGI
Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique
Siège social : 16 rue de Pléolo 35000 RENNES

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : l'exercice de toute activité de promoteur immobilier et de marchand de biens ainsi que la réalisation de toute opération immobilière notamment l'achat, la construction, la réhabilitation, la restauration, la vente, la revente de tous immeubles ; la propriété, la location, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'attribution, acquisition, échange, apport, construction ou autrement ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; la prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ou dans toutes affaires commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment et d'une façon non limitative, par voie de souscriptions ou d'acquisitions de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participations ou autrement ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Capital : 50.000 € divisé en 5.000 actions de 10 € chacune, intégralement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions doivent, pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné dans les conditions fixées aux statuts.

Président : Monsieur François GILBOIRE demeurant à RENNES (35000) 24, rue de la Visitation, est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis, le Président.

L237J09946

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : 12 GILARDIERE ; Forme sociale : Société en Nom Collectif ; Siège social : 16 rue Joseph PONTALLIE 35200 RENNES; Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration, la vente et la gestion par location (meublée ou nue) ou autrement, de tous terrains, immeubles et biens immobiliers ; Toutes activités de location meublée, à titre professionnel ou non professionnel ; L'achat et la revente (à titre accessoire) de tous aménagements, installations, équipements, mobiliers, électroménagers, objets de décoration, linges de maison et ustensiles destinés à garnir les biens immobiliers de la Société ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement, et notamment de toutes opérations

de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 1.000 euros, par apport en numéraire ; Gérance : M. Antony DHELLIN, demeurant 16 Rue Joseph PONTALLIE 35200 RENNES, Mme Caroline THIPHTHAKONE épouse DHELLIN demeurant 16 Rue Joseph PONTALLIE 35200 RENNES, la société AMD ENTREPRISE, SARL au capital de 200.000 €, ayant son siège social au 16 Rue Joseph PONTALLIE 35000 RENNES, représentée par Mme Caroline DHELLIN et M. Antony DHELLIN en leur qualité de cogérants de ladite société, tous nommés sans limitation de durée. RCS : RENNES. Pour avis,

L237J09949

MODIFICATIONS

C2MS

SAS au capital de 53 053 160,00 €
Siège social : 14 Rue Louis Blériot CS
87104 35172 Bruz Cedex
RCS Rennes 792234437

Le 29 juin 2023, le Conseil d'administration a pris acte :

-De la démission de Laurent BENNET de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président de la Société C2MS ;

-Désigne Christophe GRELIER en qualité de Président du Conseil d'administration ;

-Constate que, en vertu des statuts, Monsieur Christophe GRELIER a la qualité de Président de la société.

Mention sera faite au RCS de Rennes.
L237J08733

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cansopée
35000 RENNES



ICR
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 180 000 Euros
Siège social : RENNES (Ille et Vilaine) 46 Rue d'Antrain
RCS RENNES 534 367 289

AVIS

Par décision collective en date du 8 septembre 2023, il a été pris acte de la démission de Monsieur Stéphane MOLLIER de ses fonctions de co-gérant, ce à compter rétroactivement du 1er Septembre 2023.

L237J08960

WUNDERFUL SELECTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 10 rue d'Echange
35000 RENNES
899 638 092 R.C.S. RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de coworking, de location de salle, de vente au détail, de restauration, de débit de boissons, de showroom et d'exposition d'artistes et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.
- de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale «WUNDERFUL SELECTION» par «WUNDERFUL» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du 10 rue d'Echange 35000 RENNES au 50 bis Boulevard de Chézy 35000 RENNES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

L237J09341

ART DU TOIT COUVERTURE
SARL au capital de 7 580 €
Siège social : ZA Rolin 35190 QUEBRIAC

502 319 759 RCS Rennes
Aux termes des délibérations de l'assemblée générale du 31/07/2023 et devenues définitive le 15/09/2023, le capital a été réduit d'une somme de 90 €, par rachat de 9 parts sociales suivi de leur annulation.

Il en résulte les mentions suivantes à publier :

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7.580 €

- Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 7.490 €

P. avis, la Gérance

L237J09461

SCI SAINT JUST ADVENIR

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 11 allée de la Prée
35410 NOUVOITOU
RCS RENNES 799 056 122

L'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 20/09/2023 et de modifier l'article Adresse du siège et de l'établissement des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 11 allée de la Prée, 35410 NOUVOITOU.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 31 RUE JEAN GUEHENNO, 31 RUE JEAN GUEHENNO, 35700 RENNES.

L'inscription modificative sera portée au RCS RENNES tenue par le greffe du tribunal.

Sophie Maurel

L237J09594

NUANCES INVEST

Société Civile
au capital de 1.000 euros
Ancien siège social : ZA La Haute Bouéxière - 35500 BALAZE
Nouveau siège social : 32, Les Molières - 35340 LIFFRE
538 557 323 RCS RENNES

Par acte unanime du 02/08/2023, le siège social a été transféré de ZA La Haute Bouéxière 35500 BALAZE au 32, Les Molières - 35340 LIFFRE à compter du 02/08/2023. Les articles 4 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, La Gérance.

L237J09675

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ACP SECURITE Société à Responsabilité Limitée à associé unique Au capital de 100 000 € Siège Social : 18 Avenue Joseph Jan 35170 BRUZ 792 847 246 RCS RENNES Suivant une décision en date du 18/09/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter du 15/09/2023, du 18 Avenue Joseph Jan à BRUZ (35170) au 19 D Rue Edouard Branly à BRUZ (35170) et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Ancienne mention : Le siège social est fixé au 18 Avenue Joseph Jan 35170 BRUZ. Nouvelle mention : Le siège social est fixé au 19 D Rue Edouard Branly 35170 BRUZ. Pour avis.

L237J09677

HERMINE PAYSAGE PRO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000 euros ramené à 1.000 euros
Siège social : 23 La Treinnais 35500 TAILLIS
949 580 773 RCS RENNES

REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Par décisions unanimes des associés du 15/09/2023, il a été constaté que le capital social a été réduit de 1.000 € pour être ramené de 2.000 euros à 1.000 euros par rachat et annulation de 1.000 parts sociales appartenant à un associé. Les articles 7, 8 et 17 des statuts ont été modifiés. RCS RENNES. Pour avis, La Gérance.

L237J09711

MODIFICATIONS

FIDAL

AVOCATS

DIRECTION REGIONALE BRETAGNE
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

SOCIETE ANONYME BRETONNE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT NAVAL

S.A. à Conseil d'administration
au capital de 83 400 000 €uros
Siège social : 283 avenue du
Général Patton
35000 RENNES
326 116 670 RCS RENNES

Le conseil d'administration du 4 juillet 2023 a pris acte du changement de représentant permanent du conseil départemental du Finistère au sein du conseil d'administration de la société SABEMEN, Monsieur Maël de Calan, ayant été remplacé par décision de la commission permanente à compter du 3 avril 2023 par Monsieur Jean-Marc Puchois, conseiller départemental.

Pour avis

L237J09717

ASTRES ET CIE

SAS au capital de 10750 €
Siège Social : 63 rue d'Inkermann
35000 RENNES
898380977 RCS de RENNES

Par AGE du 22/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Recteur Robert Tréhin 35000 RENNES, à compter du 02/10/2023.

Mention au RCS de RENNES

L237J09719

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMAREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

SAS TI-LÔ

Société par actions simplifiée
Ancien capital social : 1 000 €
Nouveau capital social : 150 000 €
Siège social : 34 rue Besnier -
35430 Saint-Suliac
RCS Saint-Malo 883 886 814

Par acte sous seing privé en date du 21 septembre 2023, le Président de la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant global de 149 000 € décidée par l'Associé unique le 1^{er} septembre 2023, par création de 14 900 actions ordinaires nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune émises au pair, toutes souscrites et intégralement libérées en numéraire et par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Le capital social s'élève désormais à 150 000 € divisé en 15 000 actions de 10 € de valeur nominale chacune. Pour avis. La Présidence

L237J09720

LES COUSINS DU 35

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : boulevard Léon Grimaud
Centre Commercial le landrel
35200 RENNES
815148002 RCS RENNES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES, du 28/07/2023, Stéphane PHELIPOT, associé en nom, a cédé à Pascal HUBY 10 parts sociales, qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Cette cession de parts entraîne les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieure-

ment publié : Associés en nom : Ancienne mention : Pascal HUBY, demeurant 9 Rue Nominé 35580 LASSY, Stéphane PHELIPOT, demeurant 21 Rue des 25 Fusillés 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE. Nouvelle mention : Pascal HUBY, demeurant 9 Rue Nominé 35580 LASSY, Stéphane PHELIPOT, demeurant 21 Rue des 25 Fusillés 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE.

Pour avis, La Gérance

L237J09746



SCP ATHENOUX
MASSENA-CHARLES
NOTAIRES
290 ch. de la Campagne Roman
Centre Hexagone
83170 BRIGNOLES

SCI PLERIN ONE
SCI au capital de 1000 €
Siège social :
10 AV DES TOUCHES 35740 Pacé
802 381 772 RCS de Rennes
La décision unanime des associés du 21/09/2023 a nommé gérant M. ALEXANDRIAN Armand, demeurant 60 Chemin des Borie 13821 La Penne-sur-Huveaune en remplacement de FONCIERE OP OUEST
Mention au RCS de Rennes

L237J09761

ONE STEP AHEAD SARL SARL à associé unique au capital de 150€ sise 17 rue des ormeaux 35000 RENNES 488148248 RCS de RENNES, Par décision de l'AGE du 01/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/10/2023 au 42 avenue de la perrière 56100 LORIENT. Radiation au RCS de RENNES et ré-immatriculation au RCS de LORIENT

L237J09791



CADUCEE II

Société civile de moyens au capital de 240 euros porté à 300 euros
Siège social : 4 Avenue Guilloin de Corson 35470 BAIN-DE-BRETAGNE
418 872 222 RCS RENNES

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1^{er} septembre 2023 a décidé :

- De réaliser une augmentation du capital social de 60 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE EUROS (240 €).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à TROIS CENT EUROS (300 €).

- De nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 1^{er} septembre 2023, Madame Elise RIDARD, demeurant 14 Allée d'Evora - 35000 RENNES et mise à jour corrélatrice de l'article 19 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
La GéranceA

L237J09792

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE



SCM DE CORSON

Société civile de moyens
Au capital de 105 euros
porté à 120 euros
Siège social : 4 Avenue Guilloin de Corson 35470 BAIN-DE-BRETAGNE
488 830 498 RCS RENNES

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1^{er} septembre 2023 a décidé :

- De réaliser une augmentation du capital social de 15 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à CENT CINQ EUROS (105 €).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CENT VINGT EUROS (120 €).

- De nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 1^{er} septembre 2023, Madame Elise RIDARD, demeurant 14 Allée d'Evora, 35000 RENNES.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L237J09832



GLOBAL SERVICES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 6 000 euros
Siège social : 4 rue du Pré du Bois
35000 RENNES
487 673 550 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 18 septembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 4 rue du Pré du Bois 35000 RENNES au 6 rue du Bois de Soevres 35770 VERN SUR SEICHE à compter du 1^{er} octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. La Gérance

L237J09833



SCI SATELIS II

SCI au capital social de 1 000 €
Siège social : ZAC Atalante Champeaux
3, Allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES
493 462 642 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01.09.2023, les associés ont décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

A compter du 01.09.2023, le siège social, qui était ZAC Atalante Champeaux - 3, Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES, est désormais situé 55, rue du Port Blanc 35800 DINARD.

Mention sera faite au RCS de SAINT-MALO.

Pour avis
La Gérance

L237J09838

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



RENO PRO OUEST

SAS au Capital de 38 000 €uros
Siège social : RENNES (Ile-et-Vilaine)
17 Rue de la Roberdière
RCS RENNES 821 224 383

AVIS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 26/09/2023, il a été constaté la réalisation définitive de la réduction du capital social d'une somme de 12 000 €, pour le ramener de 50 000 € à 38 000 € par voie d'annulation de 120 actions, votée le 30 juin 2023.

Pour Avis

L237J09845



CROSSBOX

Société civile immobilière
au capital de 1000 €
Siège social : 25 avenue du Général de Gaulle 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
912 238 672 RCS RENNES

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale CROSSBOX par BLUE TROPICAL, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

l'exploitation, la gestion et la location de logements touristiques meublés pour séjours de courte durée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- de transférer le siège social du 25 avenue du Général de Gaulle 35131 CHARTRES DE BRETAGNE au Allée du Calvaire 97223 LE DIAMANT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 912 238 672 RCS RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE.

Gérance : Monsieur Clément GILLET, demeurant 125 Le Clos de la Grée 35580 ST SENOUX

Pour avis
La Gérance

L237J09865



7JOURS.FR

MODIFICATIONS

**CABINET ALAIN GORRET
NICOLAS MARUELLE**
Espace performance
Centre Alphas Bat H1
35760 SAINT-GRÉGOIRE
02 99 23 03 22



AVIS

Au terme des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 3/08/2023, les associés de la **SCM CABINET DE MEDECINS DE SAINT DOMINEUC**, Société Civile de Moyens au capital de 300 € immatriculée sous le numéro 882 938 509 RCS SAINT-MALO, dont le siège social est sis 2 Bis, Rue du Rocher à SAINT-DOMINEUC ont :

Agréer, à compter du 20/08/2023, comme nouvelle associée.

Madame le Docteur KHOUNLABOUD Siriphone, demeurant 6, Rue du Clos sur le Bois à PLEURTUIT (35 730)

D'autoriser, à compter du 20/08/2023, la cession de 10 parts sociales numérotées 11 à 20 détenues au sein de la SCM CABINET DE MEDECINS DE SAINT DOMINEUC par le Dr BILLET Pierre.

De nommer en qualité de cogérante à compter du 20/08/2023, Madame le Docteur KHOUNLABOUD Siriphone, née le 31/03/1991 à VITRE (35) en remplacement du Docteur BILLET Pierre démissionnaire.

Les articles 8, et 33 des statuts ont été modifiés corrélativement.

Le dépôt des pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO Pour avis.

L237J09888



KEMATY

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue du Terrail,
PIRE SUR SEICHE
35150 PIRE-CHANCE
894 597 913 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération signée électroniquement en date du 25 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 rue du Terrail, PIRE SUR SEICHE - 35150 PIRE-CHANCE au 22 Avenue des Marais- 35690 ACIGNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J09889

GUEGUEN CONSTRUCTION

SARL au capital de 10 000 euros
14 Hameau Shirin Ebadi
35410 DOMLOUP
808 617 948 RCS RENNES

TRANSFORMATION

Aux termes du PV en date du 22/09/2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des

dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Alan GUÉGUEN. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la société GUEGUEN Investissement, société à responsabilité limitée au capital de 207 000 euros, ayant son siège social 14 Hameau Shirin Ebadi 35410 DOMLOUP, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 949 433 841, représentée par Monsieur Alan GUEGUEN, son Gérant. Pour avis
L237J09892

CHAMAN

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 € porté à 421 326 €
Siège social : 10 rue du Lion d'Or
35132 VEZIN-LE-COQUEU
R.C.S. RENNES 978 278 380

Il résulte des décisions de l'associé unique du 27 septembre 2023 que le capital social a été augmenté de 420 326 euros pour être porté de 1 000 à 421 326 euros par voie d'apports en nature et émission d'actions ordinaires nouvelles.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

L237J09903

LACMO

Société civile au capital de 1.000 euros
Siège social : 18, rue Emile Bernard
35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS
978 301 570 RCS RENNES

Par décision unanimes des associés du 27/09/2023, il a été décidé d'ajouter à l'objet social, à compter du même jour, les activités suivantes : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. RCS RENNES Pour avis, La Gérance.

L237J09905



37 Rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
02.99.51.34.51

MELLET INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 494 150 euros
Siège social : 6, rue Jean Ogée
35000 RENNES
501 987 846 RCS RENNES

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2023, il résulte que la Société «L 2 P AUDIT», ayant son siège social à SAINT GREGOIRE (35760) - Parc Eodonia - Bâtiment F - rue des Iles Kerleguen, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

POUR AVIS
Le Président

L237J09916



DUCADIS

Société Civile Immobilière (SCI)
Au capital de 5.550 euros
Siège social : 37, Les Grandes Bonnes
Maisons 35220 CHATEAUBOURG
500 213 301 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibérations sous signature électronique privée en date et à effet du 18/09/2023 la collectivité des Associés, après avoir préalablement modifié l'objet social, a décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile immobilière sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le capital social reste fixé à la somme de 5.550 euros, divisé en 555 parts sociales de 10 euros chacune. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées, à l'exception de son objet social tel qu'indiqué ci-dessous :

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet

Ancienne mention : l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché

Nouvelle mention : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

M. Sébastien DUFOUR, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Sébastien DUFOUR et Mme Bernadette CAILLAUD, épouse DUFOUR co-Gérants demeurant ensemble 37, lieu-dit Les Grandes Bonnes Maisons 35220 CHATEAUBOURG.

Pour avis

La Gérance

L237J09918

DISSOLUTIONS

TESNIERE GOURMET

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 15 244,90 euros
Siège : 32 RUE DE SEVIGNE - 35300 FOUGERES

Siège de liquidation : 32 RUE DE SEVIGNE - 35300 FOUGERES
415 187 053 RCS RENNES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Jocelyne TESNIERE, demeurant la Grande Baudouinais - 35420 SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 32 Rue de Sévigné - 35300 FOUGERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L237J08993

SCI ad LEGIS
Société civile immobilière
Au capital de 2 000 €
Siège social : 45 bis Boulevard de la
Liberté
35000 RENNES
512 724 972 R.C.S. RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Olivier FROGER, demeurant 13 rue de la Monnaie 35000 RENNES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue Ferdinand 35000 RENNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J09120

FIDAL AVOCATS

DIRECTION REGIONALE BRETAGNE
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

SCI LES ROCHERS

Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social : ZA L'Hermitière
20 rue Ancienne RN 137
35230 ORGERES
347 695 322 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par suite de la réalisation définitive le 31 août 2023 de la fusion absorption de la société par la société BONJOUR CARAVANING, société par actions simplifiée au capital de 227.626 € dont le siège social est à ORGERES (35230) - ZA de l'Hermitière, immatriculée au RCS de RENNES n°381 873 686, la dissolution de la société SCI LES ROCHERS et sa disparition par voie de fusion ont été définitivement constatées.

Pour avis,

L237J09854

A VOT SERVICE PRO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 4, rue d'Anjou
35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS
Siège de liquidation :
18, rue de la Basse Fleuriais
35210 CHATILLON-EN-VEDELAIS
819 284 548 RCS RENNES

Par décisions unanimes du 31/08/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2023 inclusivement et sa mise en liquidation ; Lydie MARQUE demeurant 18, rue de la Basse Fleuriais 35210 CHATILLON-EN-VEDELAIS a été nommée Liquidatrice à compter du 31/08/2023 inclusivement, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci ; Le siège de la liquidation est fixé 18, rue de la Basse Fleuriais 35210 CHATILLON-EN-VEDELAIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ; Les fonctions de gérante prennent fin à compter du 31/08/2023 inclusivement ; Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Commerce de RENNES en annexe au RCS. Pour avis. La Gérance.

L237J09927



RETROUVEZ TOUTE LA GAMME IVECO

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

MARTENAT
BRETAGNE

14 rue du Breil - 35135 CHANTEPIE - 02 99 26 14 20 - www.martenat.fr



DISSOLUTIONS

FIDAL
AVOCATS

DIRECTION REGIONALE BRETAGNE
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

BJ HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 843.138 €
Siège social : ZA L'Hermitière
35230 ORGERES
814 285 615 RCS RENNES
Société Absorbée

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2023, a approuvé le traité de fusion, par voie d'absorption de la société BJ HOLDING par la société BONJOUR CARAVANING, société par actions simplifiée dont le siège social est à ORGERES (35230) - ZA de l'Hermitière, immatriculée au RCS de RENNES n°381 873 686.

Elle a en conséquence décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société BJ HOLDING, susnommée, son passif étant entièrement pris en charge par la société BONJOUR CARAVANING, et les titres échangés à raison de 5 actions de la société BJ HOLDING pour 4 actions de la société BONJOUR CARAVANING.

L'assemblée générale mixte à compétence ordinaire et extraordinaire de la société BONJOUR CARAVANING du 31 août 2023 ayant approuvé ledit traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société BJ HOLDING sont devenues définitives à cette date.

Pour avis,

L237J09864

CLÔTURES

ALTERNATIVE SURGERY

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €
52, Boulevard de la duchesse Anne
35740 PACE
RCS : Rennes 812 985 430

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée ordinaire en date du 30 juin 2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis. Le Liquidateur

L237J09459

FERMETURES AUTOMATISMES STORES SERVICES - F.A.S.S.

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : La Drouillère
35760 SAINT-GRÉGOIRE
Siège de liquidation : 12 rue Garigliano
56000 VANNES
392 380 358 R.C.S. RENNES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gwénolé COURTEL, demeurant 12 rue Garigliano 56000 VANNES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce RENNES, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L237J09466

PHITON SAS au capital de 500,00 €
Siège social : 15 CHE DE LA RENAUDAIS
35830 BETTON RCS Rennes 917709628

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2023, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur M. CONTON Aurelien demeurant 15 CHEMIN DE LA RENAUDAIS Betton 35830 FR pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2023.

Radiation au RCS de Rennes.

L237J09673

CABINET ALAIN GORRET NICOLAS MARUELLE
Espace performance
Centre Alphas Bat H1
35760 SAINT-GRÉGOIRE
02 99 23 03 22



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE D.L.

Société en liquidation
Au capital de 85 523,90 €
Siège social : 13, Mail, de Bourgnevel
35 510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES 394 697 700

Suivant décision collective des associés en date du 25/09/2023, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 11/09/2023 ;
- donné quitus aux Liquidateurs, Madame DUGUEPEROUX Martine, demeurant 19, rue du Mont Saint-Michel à BETTON (35 830) et Monsieur LEGRAND Michel, demeurant 3, rue Henri Pollès à ORGERES (35 230) et déchargé ces derniers de leur mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis

L237J09876

CABINET ALAIN GORRET NICOLAS MARUELLE
Espace performance
Centre Alphas Bat H1
35760 SAINT-GRÉGOIRE
02 99 23 03 22



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMI

Société en liquidation
Au capital de 141 930,03 €
Siège social : 42, rue de la Grande Pierre
35 510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES 395 215 338

Suivant décision collective des associés en date du 25/09/2023, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 11/09/2023 ;
- donné quitus aux Liquidateurs, Madame Martine DUGUEPEROUX, demeurant 19, rue du Mont Saint-Michel à BETTON (35 830), et Monsieur LEGRAND Michel, demeurant 3, rue Henri Pollès à ORGERES (35 230) et déchargé ces derniers de leur mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Mention sera faite au RCS : RENNES.

Pour avis

L237J09877

CONSTITUTION



WICCA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Le Tertre
35240 RETIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RETIERS du 21 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société civile immobilière
- Dénomination sociale : WICCA

Siège social : 2 Le Tertre, 35240 RETIERS

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social, et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Franck LEFIL-LEUL,

demeurant 2 Le Tertre 35240 RETIERS
Monsieur Lucas LEFILLEUL,

demeurant 2 Le Tertre 35240 RETIERS

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L237J09835

RÉGIMES MATRIMONIAUX



Maitre Nicolas MEVEL
Notaire

2, Rue de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Nicolas MEVEL, notaire à Châteaubourg, le 21/09/2022 il résulte que Monsieur Daniel BROSSAIS, né le 30/06/1953 à RENNES de nationalité française, et Madame Mireille LOHIER, son épouse, née le 26/04/1955 à MEILLAC de nationalité française, demeurant ensemble à SAINT-DIDIER 6, Résidence du Vieux Moulin, mariés à la mairie de MEILLAC le 13/08/1976 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Nicolas MEVEL, notaire à CHATEAUBOURG.

L237J09692

RÉGIMES MATRIMONIAUX



28 rue Alphonse Legault à BRUZ (35170)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Guillaume JOUIN, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'TRENTÉ CINQ NOTAIRES' titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRUZ (Ille-et-Vilaine), 28, Rue Alphonse Legault, le 25 septembre 2023 il résulte que Monsieur Michel Dominique Roger POUVREAU, congé sénior, et Madame Annie Josette Maryvonne DUCLOS, retraitée, demeurant ensemble à PONT PEAN (Ille-et-Vilaine) 1 allée des faisans.

Nés
Monsieur Michel POUVREAU à ALENCON (Orne) le 30 juillet 1962.

Madame Annie DUCLOS à RENNES (Ille-et-Vilaine) le 10 mai 1962.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 13 septembre 1986.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ.

L237J09766

augmenté de 53.960,32 € pour être porté de 61.440 € à 115.400,32 € par création de 674.504 actions nouvelles de 0,08 € chacune, entièrement libérées, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, et entièrement attribuée aux associés de la société BJ HOLDING, avec la constatation d'une prime de fusion de 1.280.366,94 €.

III - Ladite assemblée, après avoir constaté que dans les biens transmis par la société absorbée se trouvent 532.000 de ses propres actions en pleine propriété, a décidé d'annuler lesdites actions et de réduire le capital de la société BONJOUR CARAVANING d'une somme de 42.560 €, correspondant à la valeur nominale desdites actions, de sorte qu'à l'issue de l'opération, le capital de ladite société a été ramené à 72.840,32 € et divisé en 910.504 actions ordinaires de 0,08 € chacune.

IV - La fusion est devenue définitive le 31 août 2023 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la société BONJOUR CARAVANING et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BJ HOLDING en date du 31 août 2023.

V - Par décisions en date du même jour, l'assemblée générale mixte a :

- décidé d'augmenter le capital pour le porter de 72.840,32 € à 227.626 € par incorporation à ce capital d'une somme de 154.785,68 € prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée « Prime d'émission de fusion d'apport ».

- décidé, en suite de la fusion-absorption de la société BJ HOLDING, Présidente de la Société, de nommer en son remplacement avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Madame Valérie BONJOUR demeurant 1 allée Jean Bart - 35770 VERN SUR SEICHE ;

- décidé de nommer en qualité de Directeur Général, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Denis BONJOUR demeurant 12 F rue de la Cale aux Chancors - 35890 LAILLE, en remplacement de Monsieur Michel BONJOUR, démissionnaire.

Pour avis

L237J09849

FIDAL

AVOCATS

DIRECTION REGIONALE BRETAGNE
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

BONJOUR CARAVANING

Société par actions simplifiée,
Au capital de 227.626 euros,
Siège social : ZA L'Herminière
35230 ORGERES
381 873 686 RCS Rennes
(Société absorbante)

REALISATION DEFINITIVE DES FUSIONS DES SOCIETES VD 35 ET SCI LES ROCHERS PAR LA SOCIETE BONJOUR CARAVANING

I - Suivant acte sous seings privés en date à RENNES du 29 juin 2023, la société BONJOUR CARAVANING et la société SCI LES ROCHERS, (société civile au capital de 152,45 euros dont le siège social est à ORGERES (35230) - ZA L'Herminière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 347 695 322), ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société SCI LES ROCHERS par la société BONJOUR CARAVANING.

En conformité de cet acte, la société SCI LES ROCHERS a apporté la totalité des éléments de son actif, savoir :

- Total actif apporté : 215.644,45 €
- moyennant prise en charge d'un passif de : 215.582,41 €

d'où un actif net de : 62,04 €
L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2023 a décidé de renoncer aux droits auxquels elle pouvait prétendre, compte tenu de sa participation dans le capital de la SCI LES ROCHERS, absorbée (soit 100% du capital et des droits de vote) et a constaté qu'il n'y avait pas lieu à augmentation de capital de la société BONJOUR CARAVANING en contrepartie de l'apport, la présente opération constituant une opération de fusion renoncatoire.

La fusion est devenue définitive le 31 août 2023 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BONJOUR CARAVANING et du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société SCI LES ROCHERS en date du 31 août 2023.

II - Suivant acte sous seings privés en date à RENNES du 29 juin 2023, la société BONJOUR CARAVANING et la société VD 35, (société civile immobilière au capital de 1.000 euros dont le siège social est à ORGERES (35230) - ZA L'Herminière, immatriculée au registre du commerce de RENNES sous le numéro 508.088.333), ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société VD 35 par la société BONJOUR CARAVANING.

En conformité de cet acte, la société VD 35 a apporté la totalité des éléments de son actif, savoir :

- Total actif apporté: 209.971,77 €
- moyennant prise en charge d'un passif de : 198.942,62 €

d'où un actif net de : 11.029,15 €

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2023 a décidé de renoncer aux droits auxquels elle pouvait prétendre, compte tenu de sa participation dans le capital de la SCI VD 35, absorbée (soit 100% du capital et des droits de vote) et a constaté qu'il n'y avait pas lieu à augmentation de capital de la société BONJOUR CARAVANING en contrepartie de l'apport, la présente opération constituant une opération de fusion renoncatoire.

La fusion est devenue définitive le 31 août 2023 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BONJOUR CARAVANING et du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société VD 35 en date du 31 août 2023.

Pour avis

L237J09852



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 4 juillet 2003,

Mademoiselle Blanche Elisabeth Marie Julienne BAUDY, en son vivant retraitée, demeurant à RENNES (35700) 122, Avenue du Général Leclerc. Née à RENNES (35000), le 24 juin 1922. Célibataire. Décédée à RENNES (35000) le 8 mars 2023.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gwendal TEXIER Notaire à LIFFRE, 4, avenue de la Forêt, le 26 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me TEXIER notaire à LIFFRE, référence CRPCEN : 35026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J09897

Gagnez du temps

ABONNEZ-VOUS
EN LIGNE SUR
7JOURS.FR

Et recevez la newsletter
chaque semaine

FIDAL

AVOCATS

DIRECTION REGIONALE BRETAGNE
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

VD 35

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA L'Herminière
35230 ORGERES
508 088 333 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par suite de la réalisation définitive le 31 août 2023 de la fusion absorption de la société par la société BONJOUR CARAVANING, société par actions simplifiée au capital de 227.626 € dont le siège social est à ORGERES (35230) - ZA de l'Herminière, immatriculée au RCS de RENNES n°381 873 686, la dissolution de la société VD 35 et sa disparition par voie de fusion ont été définitivement constatées.

Pour avis,

L237J09899



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 11 mai 1993, Madame Hélène Jeanne Marie REPESSE, retraitée, demeurant à LIFFRE (35) 19 A Rue de Fougères. Née à LIFFRE (35), le 7 mai 1929. Veuve de Monsieur Raymond Paul GINISTY et non remariée. Décédée à LIFFRE (35) le 3 juin 2023. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Damien DORE, notaire à MARENNES (17), le 25 septembre 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Nadège GUIMONT notaire à LIFFRE, référence CRPCEN : 35026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J09941

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce publiée dans 7 Jours - Les Petites Affiches du 09/09/2023 concernant AUTO OCCAZ. Il fallait lire : M. HOVHANNISYAN Smbat, demeurant 3 Allée de la Grange 35230 ST ARMEL au lieu de demeurant 2 rue du Pays Gallo 35230 Bourgbarré

L237J09751



7JOURS.FR



ON NE VOIT PAS COMMENT VOTRE CHAUDIÈRE RÉSISTERAIT AUX ARGUMENTS DU BIOFILOUL.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, **le biofioul F30**, énergie contenant jusqu'à 30% de colza, alimente obligatoirement toutes les chaudières neuves installées et peut être compatible avec la plupart des chaudières actuelles*. Dans les années à venir, une augmentation progressive de la composante renouvelable du biofioul pourrait permettre d'aboutir à un bioliquide de chauffage 100% renouvelable.

En France, 1100 professionnels du biofioul, chauffagistes et distributeurs, sont à votre service. Contactez-les !

Liste des professionnels sur :
annuaire.biofioul.info

Biofioul
énergie des territoires

* En effectuant des modifications techniques

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



RENNES
SCHOOL
OF BUSINESS

UNFRAMED THINKING

RENNES SB SUMMIT

1^{re} ÉDITION

LEADING SUSTAINABILITY
TRANSFORMATIONS

9 & 10

OCTOBRE 2023

À RENNES

Avec la participation de professeurs des institutions suivantes : Princeton University, University of Oxford, Nagoya University, Rice University, École Polytechnique, OFCE SciencesPo, European Commission, Université Paris-Dauphine, IMT-Atlantique, etc...

